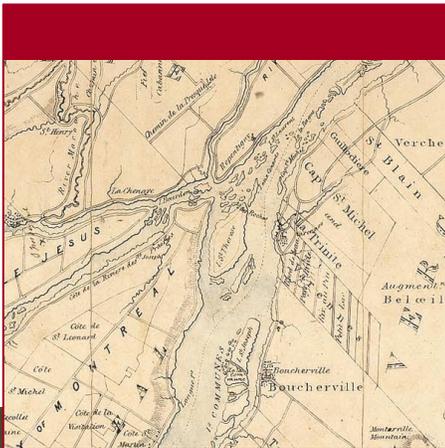


Protection et mise en valeur du patrimoine et des paysages de l'Est de l'archipel du Grand Montréal – projet de plan



État des lieux, diagnostic, enjeux, vision et pistes d'action

Version finale

Décembre 2016





Horizon multiressource Service-Conseil
387 Laffeur, Lachute, Qc, J8H 1R2
Tél. : 450.562.3223 – Télécopieur : (450) 562-9338

Bureau de Gatineau
102 chemin Montréal Est, Gatineau (Masson) J8M 1C8

Crédits photographiques page couverture

Image de gauche

Pointe est de l'île de Montréal (1837)

Source : Wyld, Carte de Montréal et des environs (détail), BAC, H2/349/Montréal/1837

Image du centre

Rive du fleuve, secteur Vieux-Pointe-aux-Trembles

Source : Horizon multiressource

Image de droite

Contrecoeur, moulin banal Chaput (1742)

Source : Horizon multiressource

Synthèse des pistes d'action proposées¹

Objectifs	Pistes d'actions
PHASE I	
Court terme	
Favoriser l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau ainsi que la connectivité entre les modes de déplacement.	Consolider et pérenniser le réseau cyclable existant le long des berges et des parcours riverains.
	Bonifier et pérenniser l'offre de circuit en navette fluviale.
Développer la vocation récréotouristique de l'île Sainte-Thérèse	Traduire le concept écotouristique de l'île dans une planification détaillée.
Obtenir l'adhésion du milieu aux grandes orientations du projet de plan pour assurer la mise en oeuvre d'interventions qui s'inscrivent dans une vision d'ensemble concertée.	Se doter d'une charte de mise en valeur des paysages et du patrimoine de l'Est de l'archipel du Grand Montréal.
Renforcer la reconnaissance des paysages, du patrimoine et des activités récréotouristiques ainsi que l'attractivité de l'Est de l'archipel du Grand Montréal.	Promouvoir l'ensemble des attraits, des activités et des interventions en cours et prévues dans le secteur.
	Orienter la promotion et le développement de produit en fonction d'un marché cible.
	Réaliser un plan de communication qui identifie notamment des outils et potentiellement des événements promotionnels.
PHASE II	
Moyen terme	
Enchâsser la protection et la mise en valeur de l'Est de l'archipel dans des outils légaux.	Considérer la protection et la mise en valeur de l'Est de l'archipel dans les outils de planification.
	Accroître la superficie d'aires protégées en évaluant l'opportunité de déposer une demande de statut de protection pour un ou plusieurs sous-secteurs.
Poursuivre la concertation et l'acquisition de connaissance qui supportent le développement, la protection et la mise en valeur du secteur.	Poursuivre la concertation et les travaux déjà entrepris.
	Développer et mettre à jour les connaissances des milieux naturels, patrimoniaux et culturels
Accroître l'accessibilité visuelle et physique aux rives et aux plans d'eau.	Identifier des projets structurants d'aménagement publics et privés (servitudes, acquisition, aménagement de parcs, de plages, de rampes de mise à l'eau, de quai, etc.).
Promouvoir l'ensemble des attraits, des activités et des interventions en cours et prévues dans le secteur.	Mettre en place des outils de diffusion et de promotion complémentaires aux outils existants

¹ Une série de moyens/interventions sont identifiés pour chacune des pistes d'actions. Voir le projet de Plan d'action pages 66-74.

Table des matières

Mise en contexte	8
Introduction	10
1. Portrait et état des lieux	13
1.1. L'Est de l'archipel : un paysage humanisé	14
1.1.1 Principales périodes de développement	14
1.1.2 Éléments construits du paysage	18
1.1.2.1 Tissu urbain	18
1.1.2.2 Les noyaux villageois de L'Est de l'archipel	19
1.1.3 Milieu rural	22
1.1.4 Infrastructures de transport.....	23
1.1.5 Corridors de transport terrestre.....	23
1.1.6 Corridors du réseau de transport collectif et actif.....	24
1.1.7 Corridors de transport maritime	25
1.1.8 Corridors énergétiques et zones industrielles	26
1.1.9 Éléments du paysage observés depuis les tracés fondateurs	26
Éléments du paysage de la rivière des Prairies.....	27
Éléments du paysage de la rivière des Milles-Îles.....	29
Éléments de paysage du tronçon fluvial	30
1.1.10 Paysages observés depuis le fleuve.....	33
1.1.11 Synthèse des observations	35
1.1.12 Profil socioéconomique.....	36
Population ³⁶	
Activités économiques	36
1.1.13 Utilisation du sol.....	36
1.1.14 Paysages comme élément de planification	38
1.2. L'Est de l'archipel : un paysage naturel.....	39
1.2.1 Le profil morphologique de l'archipel	39
1.2.2 Environnement et paysage naturel	40
1.2.3 Les îles de l'Est de l'archipel.....	42
1.2.4 Richesse écologique et biodiversité.....	45
1.2.5 Un territoire naturel fragile	47

1.2.5.1	Rives.....	47
1.2.5.2	Îles.....	48
1.2.5.3	Niveau et débit de l'eau.....	48
1.2.5.4	Qualité de l'eau.....	48
1.2.5.5	Changements climatiques.....	49
1.2.5.6	Espèces exotiques envahissantes.....	49
1.2.5.7	Déprédation.....	49
1.3	L'Est de l'archipel : un terrain de jeu et de découvertes.....	50
1.3.1	Demandes sociales et tendances en tourisme.....	51
1.3.2	Aperçu du marché touristique du Grand Montréal.....	51
1.3.3	Éléments récréotouristiques de la zone d'étude.....	52
1.3.4	Développement récréotouristique.....	54
2	Diagnostic et enjeux.....	57
	L'Est de l'archipel : une planification cohérente.....	58
2.1.1	Compilation des résultats.....	58
2.1.2	Grands constats.....	60
2.1.3	Enjeux.....	61
3	Vision et orientations.....	63
	L'Est de l'archipel : un avenir commun.....	64
3.1.1	Grandes orientations.....	65
4	Pistes d'action.....	66
	L'Est de l'archipel : une synergie d'action.....	67
4.1.1	Pistes d'action proposées – mise en contexte.....	67
4.1.2	Phase I – Court terme.....	67
4.1.3	Phase II – Moyen terme.....	72
5	Conclusion.....	75
	Références.....	77
	ANNEXE 1 – Démarche de processus participatif.....	82
	ANNEXE 2 – Fiches projets et exemples.....	84
	ANNEXE 3 – Exemple de plan de travail pour la création d'un paysage humanisé.....	90

Table des figures

Figure 1 - Localisation du territoire d'étude de l'Est de l'archipel du Grand Montréal	11
Figure 2 - L'agriculture et le découpage seigneurial des terres	15
Figure 3 - Séquence d'urbanisation du Grand Montréal	18
Figure 4 - Extrait de la carte générale des paroisses et missions établies des deux côtés du fleuve (1740-1749).....	20
Figure 5 - Localisation des ensembles patrimoniaux du secteur	20
Figure 6 - Carte des principaux réseaux de transport du secteur à l'étude.....	24
Figure 7 - Carte des tracés fondateurs de la zone d'étude	27
Figure 8 - Utilisation du sol du secteur.....	37
Figure 9 - Éléments écologiques d'intérêt du territoire d'étude	42
Figure 10 - Localisation des îles de l'Est de l'archipel de Montréal.....	43
Figure 11 - Longueur des rives de l'Est de l'archipel en km.....	43
Figure 12 - Nombre et part (%) des superficies des îles par municipalité.....	45
Figure 13 - Pointe de l'est de l'île de Montréal en 1948 et 2013,.....	48
Figure 14 - Carte des circuits cyclistes utilisés par les usagers inscrits au réseau STRAVA.....	53

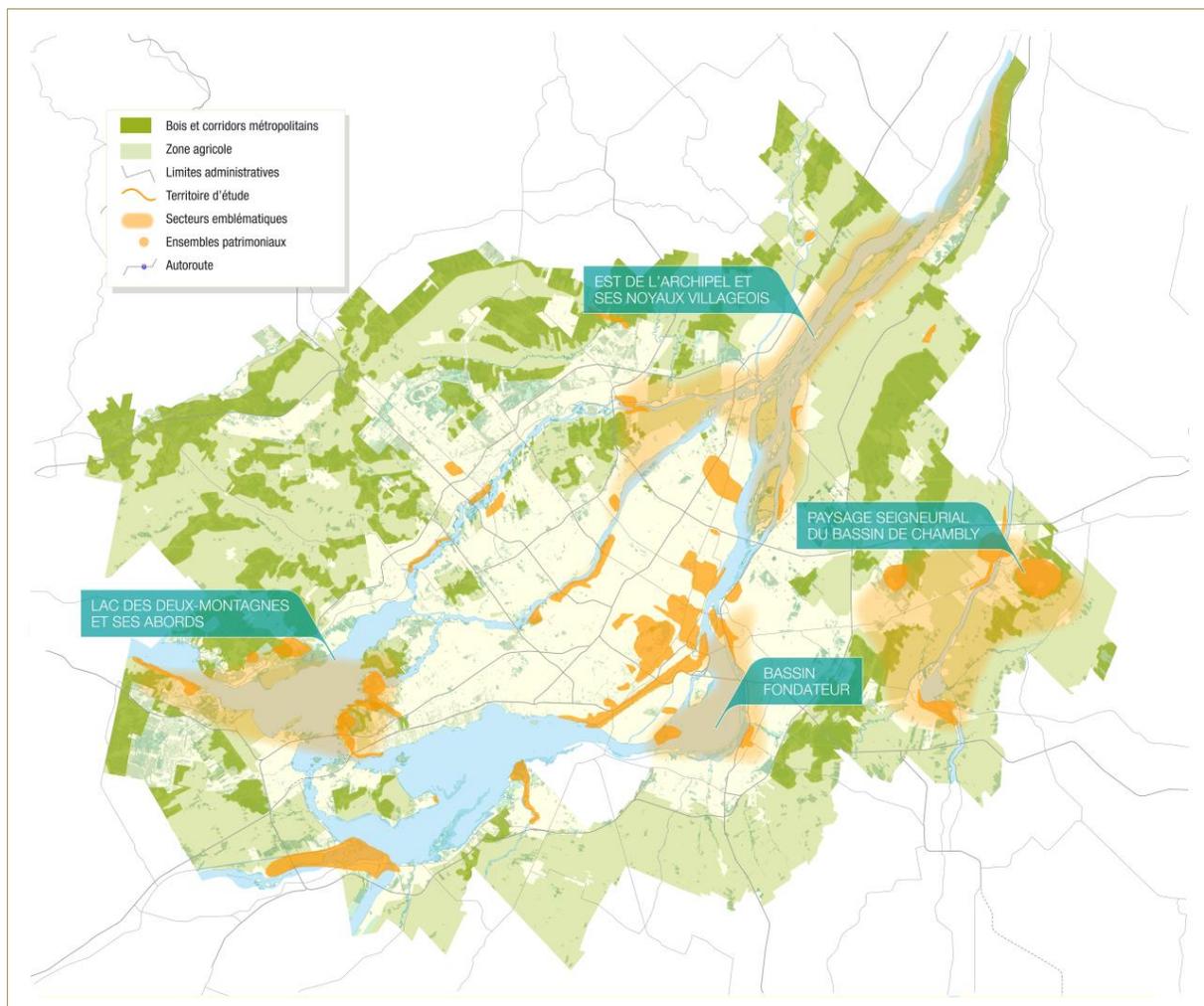
Liste des tables

Table 1- Organisation administrative du secteur de l'Est de l'archipel.....	12
Table 2 - Résumé – Présence amérindienne.....	15
Table 3 - Résumé – Colonie et préindustrialisation	16
Table 4 - Résumé – Urbanisation, industrialisation et post-industrialisation	17
Table 5 - Ensembles patrimoniaux du secteur à l'étude	19
Table 6 - Superficies et parts de l'utilisation du sol de l'Est de l'archipel.....	37
Table 7 - Superficies du Grand Montréal et du secteur à l'étude	41
Table 8 - Classification écologique du territoire	41
Table 9 - Superficies et part (%) des milieux naturels présents	42
Table 10 - Tenures et superficies des îles par municipalité	44
Table 11 - Quelques espèces en péril du secteur à l'étude	47
Table 12 - EEE sous surveillance dans l'Est de l'archipel de Montréal	49
Table 13 - Nombre de parcs en rive par municipalités.....	54
Table 14 - Projets récréotouristiques	56
Table 15- Étapes et activités de la démarche participative	82

Mise en contexte

En vigueur depuis 2012, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) vise notamment la protection et la mise en valeur des atouts naturels et bâtis du Grand Montréal (plans d'eau, boisés, paysages et patrimoine bâti).

En 2014, la Commission de l'aménagement de la CMM a formulé des recommandations quant à l'identification et la mise en valeur de certains ensembles patrimoniaux emblématiques pouvant contribuer aux commémorations du 375^e anniversaire de Montréal. Les travaux de la Commission ont mis en évidence le fleuve Saint-Laurent et ses affluents en tant que lien fondateur entre les municipalités et conduit à l'identification de quatre secteurs emblématiques distincts sur le territoire du Grand Montréal.



Source : CMM

Le secteur Est de l'archipel, avec ses noyaux villageois, constitue un milieu riche en patrimoines et en paysages identitaires fondateurs, dont des ensembles bâtis, des paysages riverains et insulaires ainsi que des paysages ruraux.

Ce secteur ayant déjà fait l'objet d'une mobilisation des intervenants du milieu quant à sa protection, sa promotion et son développement, la Commission a reconnu son caractère prioritaire et recommandé d'entamer une réflexion sur sa protection et sa mise en valeur. Suite à cette recommandation, la CMM a mandaté la firme Horizon multiresource pour élaborer un **Projet de plan de protection et de mise en valeur du patrimoine et des paysages de l'Est de l'archipel du Grand Montréal** (Projet de plan) par une démarche de consultation, de concertation et de mobilisation des acteurs concernés.



Est de l'archipel de Montréal, vue depuis Varennes, vers l'ouest. Crédit photo : CMM

Introduction

Situé dans la plaine du Saint-Laurent, le territoire du Grand Montréal s'inscrit au cœur d'un bassin hydrographique exceptionnel. Traversé par le majestueux fleuve Saint-Laurent, le territoire est caractérisé en son centre par l'archipel montréalais constitué de 325 îles et îlots.

Le développement humain de la région métropolitaine est largement attribué à la présence du fleuve, de ses affluents et de ses obstacles naturels qui ont profondément influencé l'organisation spatiale du territoire montréalais et ses paysages. Situées entre les eaux vives et les eaux calmes du Saint-Laurent, les îles de l'archipel de Montréal constituent un lieu de transition obligé pour ses premiers habitants qui utilisent ses eaux à des fins de navigation, de transport et de communication.

L'implantation de Ville-Marie sur l'île de Montréal (1642) en aval des rapides de Lachine et le mode d'occupation des terres agricoles et du développement des noyaux villageois de part et d'autre des rives du Saint-Laurent témoignent du rôle fondamental que le fleuve Saint-Laurent et ses îles ont joué dans le développement de la région métropolitaine. Le fleuve a servi aux déplacements des premiers explorateurs et commerçants de fourrures, à la drave, au transport des marchandises. Ses berges ont accueilli d'imposants chantiers maritimes, diverses industries et infrastructures pour tirer profit de ces ressources. De nos jours, le Saint-Laurent demeure au cœur du développement de la région métropolitaine et une large part de sa population est insulaire.

Consacré patrimoine national en 2010 par l'Assemblée nationale du Québec, le fleuve Saint-Laurent exerce une véritable fascination sur les citoyens, et les visiteurs sont de plus en plus nombreux à vouloir profiter de ses nombreux attraits naturels et culturels. Cette reconnaissance collective permet de rassembler les préoccupations paysagères, patrimoniales et touristiques autour d'un projet intégré de protection et de mise en valeur de l'Est de l'archipel du Grand Montréal.

Table 1- Organisation administrative du secteur de l'Est de l'archipel

Secteurs	Agglomération et MRC	Municipalités/Arrondissements	
Montréal	Agglomération de Montréal	Montréal	Ahuntsic-Cartierville Montréal-Nord Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
Laval	Laval	Laval	
Couronne Nord	MRC L'Assomption	Charlemagne Repentigny Saint-Sulpice	
	MRC Les Moulins	Terrebonne	
Longueuil	Agglomération de Longueuil	Boucherville Longueuil	Vieux-Longueuil
Couronne Sud	MRC Marguerite-D'Youville	Contrecoeur Varenes Verchères	

Démarche participative

L'un des principaux défis entourant la protection et la mise en valeur des éléments paysagers et patrimoniaux consiste à assurer la mobilisation, la participation et l'adhésion de l'ensemble des acteurs qui agissent dans les diverses sphères d'intervention du territoire. Ainsi, l'élaboration du présent Projet de plan s'est déroulée en concertation avec des partenaires publics, associatifs et privés, qui ont été invités à participer à 8 activités, dont 6 ateliers de travail et 2 sondages. Cette démarche participative visait à :

- Mobiliser les acteurs du territoire autour du projet ;
- Mettre à profit et partager les connaissances et l'expertise ;
- Conduire à une vision partagée du territoire ;
- Favoriser l'émergence d'actions, interventions et de projets porteurs ;
- Susciter la collaboration des parties prenantes à la concrétisation des actions, interventions et projets porteurs proposés.

Puisqu'il s'agit de la réalisation d'un document de réflexion, aucun engagement n'avait à être pris par les participants ou leur organisme (voir la section Piste d'action, chapitre 4). Pour davantage d'informations sur les activités de concertation qui ont eu lieu et la liste des organismes participants, le lecteur peut se référer à l'annexe 1).

1. Portrait et état des lieux

Le présent chapitre constitue l'assise du Projet de plan de protection et de mise en valeur de l'Est de l'archipel du Grand Montréal. Il documente l'état de situation, présente l'évolution des activités urbaines, économiques et agricoles du territoire, répertorie les composantes clés et dégage des tendances. Le portrait est le résultat d'une analyse portant sur trois thèmes précis : le patrimoine historique et culturel, l'environnement naturel et le récréotourisme. À partir des données colligées, des constats généraux ont été dégagés pour chacune des trois thématiques. La consultation des partenaires à ce stade de la démarche a favorisé la bonification du document par l'intégration des connaissances sur les bases de leur expertise et de leur appropriation du territoire.

1.1. L'Est de l'archipel : un paysage humanisé

L'Est de l'archipel est un milieu riche en patrimoines et paysages identitaires qui témoignent de l'évolution de l'occupation humaine du territoire. Le littoral du fleuve et de ses principaux tributaires constitue le berceau du développement humain du territoire et les premières voies de transport. Le caractère patrimonial du paysage est principalement attribuable à l'époque préindustrielle. Il rend compte du mode de développement de cette époque qui repose sur divers éléments : le parcellaire agricole en milieu rural, la trame de rue des noyaux villageois, les ensembles institutionnels et religieux et la sinuosité des tracés fondateurs reliant ces premiers foyers de développement.

1.1.1 Principales périodes de développement

Présence amérindienne

Des découvertes archéologiques ont démontré que l'occupation amérindienne remonte à la période archaïque (de 6000 à 1000 ans avant J.-C.), mais ce sont les Amérindiens de la période sylvicole (de 1 000 ans avant J.-C. à 1 500 ans après J.-C) qui ont laissé le plus de traces dans la région. L'un de ces groupes, les Iroquoiens du Saint-Laurent, cultive la courge, le maïs et le haricot, bien qu'il s'adonne aussi à la pêche, la chasse et la cueillette pour combler les besoins de son alimentation. Les Iroquoiens vivent en communauté dans des villages composés de maisons longues qu'ils entourent d'une palissade de bois. Sur l'île de Montréal, l'un de ces groupes occupait le village d'Hochelaga au moment du passage de Jacques Cartier (Ville de Montréal, 2013a).

Par ailleurs, la confluence des cours d'eau a fait de certains secteurs des lieux favorables aux rassemblements et aux échanges entre Amérindiens (Ibid.). Plusieurs sites archéologiques recensés témoignent de cette période sur le territoire à l'étude. Le site de Saut-du-Récollet aurait été fréquenté par des groupes amérindiens pour le portage et la pêche grâce à la présence des rapides. La partie riveraine du parc national des Îles-de-Boucherville, du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies et de l'île Sainte-Thérèse possède également un important potentiel archéologique préhistorique. Les groupes amérindiens les fréquentaient en raison de la confluence des cours d'eau dans ce secteur et la présence des îles et ruisseaux pour leurs activités de pêche. La SÉPAQ a d'ailleurs lancé une activité d'interprétation du patrimoine archéologique amérindien des îles de Boucherville à l'été 2015 (SÉPAQ, 2015b).

La toponymie de nombreux lieux et éléments géographiques témoigne de la valeur de la culture autochtone au Québec. Dans la région montréalaise, la dénomination de certains lieux (Hochelaga, Outaouais, Oka) rappelle la présence des premiers occupants sur le territoire.

Table 2 - Résumé – Présence amérindienne

Contexte historique : préhistoire autochtone	
Mode d'occupation du territoire : dispersé	
Forme de développement : village, campement	
Activités prédominantes : agriculture, chasse et pêche	
Ressources paysagères patrimoniales et/ou culturelles :	
Archéologie :	
Réseau de voies:	<ul style="list-style-type: none"> • Sault-aux-Récollets: le site aurait été fréquenté par des groupes amérindiens pour le portage et la pêche abondante dus à la présence des rapides ; • Pointe Est de l'île de Montréal: important potentiel archéologique préhistorique reposant sur sa localisation privilégiée au confluent de trois cours d'eau majeurs, seules voies de transport, et la présence de plusieurs îles et ruisseaux, nécessaires à la pêche.
	<ul style="list-style-type: none"> • Fleuve Saint-Laurent, nommé "chemin qui marche" par le peuple iroquois ; • Rivières des Mille-Îles et des Prairies, et tout autre cours d'eau navigable.
<p>Image : Première rencontre de Jacques Cartier avec les Amérindiens à Hochelaga Andrew Morris, W.H. Coverdale Collection of Canadiana, Bibliothèque et Archives Canada, acquisition 1970-188-681, C-042247</p>	

Colonisation et préindustrialisation

Au XVII^e siècle, les premiers arrivants de l'Europe mettent pied à terre dans la région et découvrent la richesse des ressources fauniques. Ils s'établissent le long des cours d'eau et construisent des lieux fortifiés pour protéger leur territoire. Ils pratiquent la traite de la fourrure avec les Amérindiens. La construction de fortifications en bordure d'un cours d'eau facilite la surveillance des lieux et incite les premiers agriculteurs à s'installer à proximité, car les terres basses sont fertiles et le climat favorable (Ville de Montréal, 2013b).

Figure 2 - L'agriculture et le découpage seigneurial des terres

L'agriculture et le découpage seigneurial des terres de l'île Sainte-Thérèse



L'utilisation du territoire de l'*Est de l'archipel* à des fins agricoles remonte au XVII^e siècle. Les terres basses y sont fertiles, le climat favorable. Les terres de la zone agricole permanente aux abords du fleuve et des deux rivières ainsi que sur certaines des îles (Bouchard, de la Commune, Grosbois, Marie et Sainte-Thérèse) observent, encore aujourd'hui, le découpage seigneurial qui prend son origine aux débuts de la colonie.

Source : Ville de Montréal

Sous le régime seigneurial instauré au début de la colonie, le fleuve constitue la première voie de communication. Des seigneuries sont concédées à des institutions religieuses, des nobles et des soldats. Chaque seigneurie est découpée en un ensemble de rangées composées de longues bandes étroites perpendiculaires au fleuve et délimitées par une route (rang) (Grenier, 2013). De nombreux villages portent aujourd'hui le nom du seigneur fondateur dont Contrecoeur, Boucherville, Repentigny et Varennes. Le seigneur construit généralement un manoir sur son domaine et un moulin à vent. Les censitaires viennent y moudre leur grain et lui remettre une partie de leur récolte. Certains de ces moulins sont toujours présents sur le territoire de l'Est de l'archipel à Contrecoeur, Pointe-aux-Trembles, Repentigny et Verchères. Plusieurs sites archéologiques qui témoignent de cette époque sont recensés dans la zone d'étude (Sault-au-Récollet, Vieux Pointe-aux-Trembles, Vieux-Boucherville, île Sainte-Thérèse).

Les terres agricoles, les chemins en bordure des rives (le chemin du Roy sur la rive nord du fleuve et le chemin de la Reine sur la rive opposée), les rangs et les montées composent alors une trame adaptée à la morphologie du terrain sur laquelle s'articule le développement villageois : église paroissiale, maisons de ferme, etc. (Ibid.). Graduellement, de petites agglomérations se forment menant à la création de paroisses puis de municipalités. Aboli en 1854, le régime seigneurial conserve de nombreuses traces dans l'Est de l'archipel notamment dans le parcellaire agricole et le patrimoine bâti de plusieurs noyaux villageois. Certains ensembles et bâtiments font l'objet d'un classement patrimonial et le nom de rues, rangs, côtes, lieux, établissements institutionnels et religieux assure la mémoire de ce mode d'organisation territoriale unique.

Table 3 - Résumé – Colonie et préindustrialisation

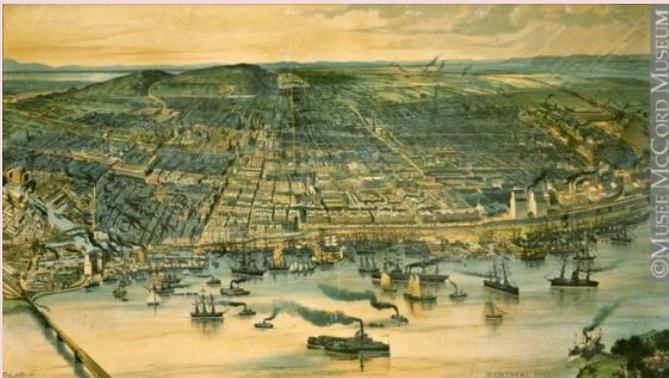
Contexte historique :	 <p>Plan en relief du bourg de la Pointe-aux-Trembles en 1693, par Claude Belzil</p>
Régime français, britannique et révolution américaine	
Mode d'occupation du territoire :	
Riveraine et première forme de concentration	
Forme de développement :	
Ville coloniale, mission, hameau, tête de pont, village et paroisse	
Activités prédominantes : Mission religieuse, commerce de fourrure, agriculture, commerce de bois, activités préindustrielles	
Ressources paysagères patrimoniales et/ou culturelles :	
Archéologie :	Territoire riverain de Rivière-des-Prairies: important potentiel archéologique pour la période suivant la colonisation du territoire par les Européens. Les vestiges d'un moulin à vent et du fort Desroches, indiqués sur les cartes anciennes, pourraient éventuellement être mis au jour par les archéologues. La faible perturbation du sol due à l'existence de grands parcs et à l'utilisation du territoire à des fins agricoles jusqu'à la fin du XXe siècle contribue à la préservation des vestiges sous terre. Cette concentration d'attraits patrimoniaux et archéologiques forme la destination patrimoniale du parc régional de la Pointe-aux-Prairies.
Structures bâties :	<ul style="list-style-type: none"> • Moulins : vestiges d'activités préindustrielles • Noyaux institutionnels • Lotissements agricoles orientés en fonction des cours d'eau
Réseau de voies:	<ul style="list-style-type: none"> • Voies navigables, côtes et rangs
Image : Bourg de la Pointe-aux-Trembles en 1693, http://www.musee-mccord.qc.ca/fr/collection/artefacts/M984.210	

Urbanisation, industrialisation et post-industrialisation

Les progrès technologiques, l'industrialisation et l'arrivée du chemin de fer orientent graduellement le développement du territoire. Jusqu'au début du XX^e siècle, la proximité des voies d'eau sur le territoire du Grand Montréal favorise le développement industriel de Montréal près de son port. Puis la mécanisation des pratiques agricoles et l'exode rural des habitants vers la ville conduisent l'agriculture à faire place à la villégiature sur les rives des cours d'eau. Après la Seconde Guerre, avec l'arrivée de l'automobile, la croissance démographique et la Voie maritime, les activités agricoles sont abandonnées sur la pointe est de l'île de Montréal. Ce secteur cède la place au développement urbain résidentiel de faible densité, à la construction de grandes infrastructures (routes, aqueduc, réseau de transport énergétique) et à l'implantation de grands complexes pétrochimiques et industriels.

Dès les années 60, le développement des connaissances, des moyens de communication et d'une économie globalisante a mené à la délocalisation d'une partie de la production industrielle au profit du développement d'une économie de service et de loisirs. Cette période se caractérise également par un mode de développement urbain étalé et la disparition de terres agricoles de grande qualité. L'entrée en vigueur de *la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAAQ) en 1978 qui protège la zone agricole a permis de maintenir cette vocation qui demeure dynamique dans le secteur, particulièrement sur la pointe est de l'île Jésus à Laval et la couronne Nord et Sud. La pression du développement urbain demeure néanmoins très forte. Par ailleurs, le paysage agricole connaît une importante mutation en raison de l'intensification des pratiques agricoles et de la grande productivité des sols de la plaine du Saint-Laurent. Bois de ferme, bâtiments agricoles anciens, pacages et pâturages disparaissent rapidement. D'autres pratiques agricoles voient le jour, tel que les vignobles.

Table 4 - Résumé – Urbanisation, industrialisation et post-industrialisation

Contexte historique : 19 ^e siècle à nos jours	
Mode d'occupation du territoire : Concentration urbaine	
Forme de développement : Quartiers, villes et métropole	
Activités prédominantes : <ul style="list-style-type: none">• Industries, grandes constructions de génie (réseau de transport, aqueducs, canaux, complexe hydroélectrique)• Développement des banlieues résidentielles, commerces et activités tertiaires	
Ressources paysagères patrimoniales et/ou culturelles : <ul style="list-style-type: none">• chemin de fer et trame urbaine marquée par leur présence ;• réseau de transport interrive ;• centrales électriques ;• faciès urbain de première génération de banlieue.	
Image : Estampe, Montréal, 1892, anonyme. Source Musée McCord	

1.1.2 Éléments construits du paysage

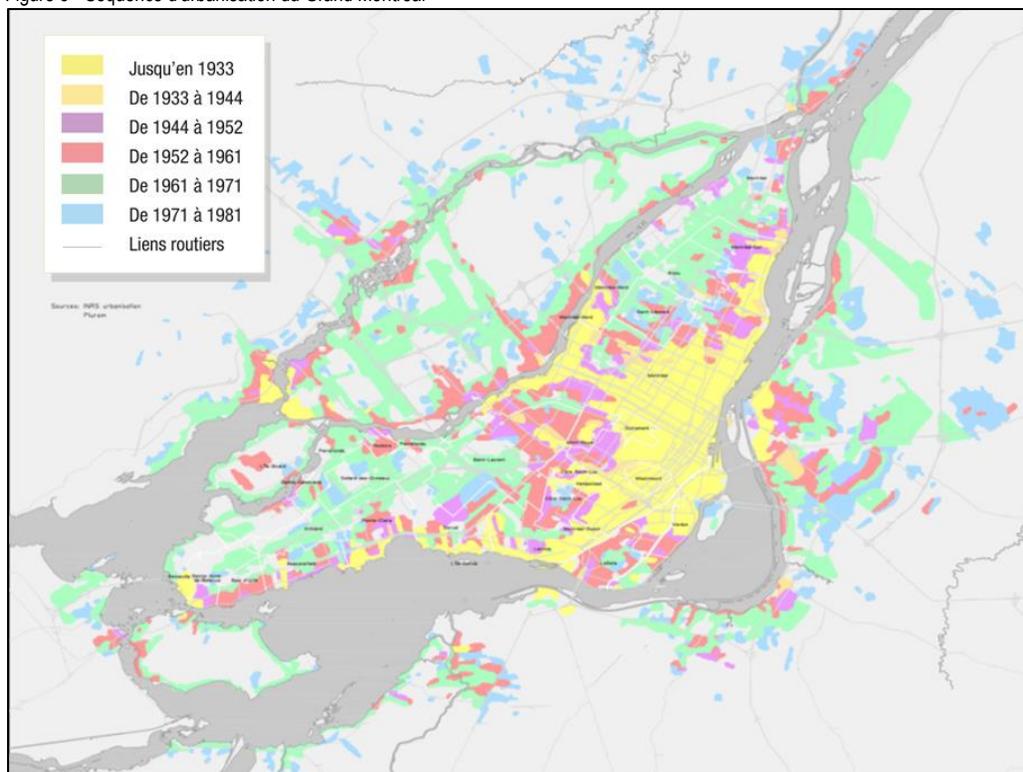
Outre les composantes naturelles, les composantes anthropiques participent à la diversité des paysages de la zone d'étude. Ces éléments peuvent être regroupés en quelques catégories structurantes : l'urbanisation, le milieu agricole et les infrastructures de transport (Daniel Arbour et associés, 2004)

1.1.2.1 Tissu urbain

Dans le Grand Montréal, le tissu urbain est plutôt continu et couvre une grande superficie du territoire. Concentré depuis son centre, il forme un grand corridor est/ouest où l'on retrouve la plus grande et la plus dense concentration urbaine au Québec. Le corridor urbain est généré par le réseau routier, sur la Rive-Sud par les autoroutes 10, 20, 30 et routes régionales 116 et 132, sur la Rive-Nord par les autoroutes 13, 15, 40, 440, 640.

Le tissu urbain des agglomérations du Grand Montréal présente trois types de développement : la cité, la première génération et la deuxième génération de banlieues. Chacune d'elles correspondant à une période de développement. La cité, constituée par le centre-ville de Montréal et ses quartiers, se démarque par une densité forte et une architecture en hauteur qui se détache clairement de la banlieue et de la plaine qui l'entoure. Bien que les quartiers résidentiels des premières générations de banlieues (années 50-70) soient en bonne part l'extension des noyaux villageois préexistants, ceux-ci se démarquent par une faible densité et une architecture pavillonnaire avec une végétation mature et abondante. La deuxième génération de banlieue, contrairement à la première, est souvent caractérisée par des secteurs qui apparaissent en discontinuité avec leur contexte historique, culturel et climatique (Daniel Arbour et associés, 2004).

Figure 3 - Séquence d'urbanisation du Grand Montréal



Source : INRS Urbanisation – Pluram, traitement CMM

L'une des particularités de la zone d'étude réside dans les noyaux anciens. Distribués sur le territoire, ils révèlent un sens d'urbanité avec la rue comme espace public et une architecture vernaculaire propre à la culture québécoise. Ces foyers de développement représentent les modes traditionnels d'occupation du territoire en dehors de la concentration urbaine de Montréal avant 1940.

1.1.2.2 Les noyaux villageois de L'Est de l'archipel

L'Est de l'archipel est particulièrement riche en patrimoine bâti. Le territoire compte sept des 51 ensembles patrimoniaux d'intérêt métropolitain du Grand Montréal. La superficie totale de ces sept ensembles couvre une part significative du territoire compris au périmètre métropolitain, soit 17 %. Il comprend 4 lieux et sites historiques et 49 bâtiments protégés (incluant les aires de protection). Ces foyers de développement témoignent des grandes étapes de développement de la région métropolitaine.

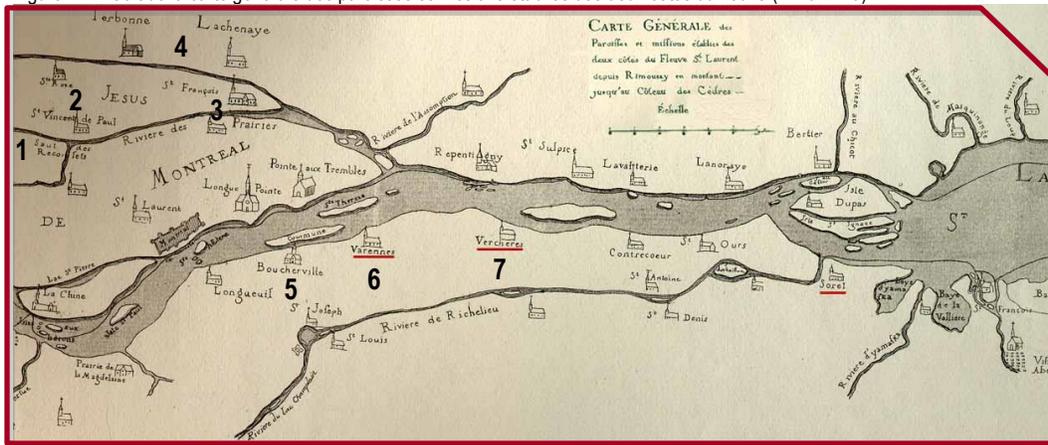
La diversité architecturale des bâtiments institutionnels, commerciaux et résidentiels des ensembles patrimoniaux d'intérêt métropolitain de l'Est de l'archipel démontre les capacités d'adaptation des générations précédentes à leur environnement et exprime les valeurs culturelles de leurs époques.

Géographiquement circonscrits et dispersés sur le territoire d'étude, ces ensembles patrimoniaux d'intérêt métropolitain sont réunis par l'homogénéité du caractère champêtre du paysage riverain. Ce caractère repose sur l'étroite relation des éléments naturels et culturels du territoire: la sinuosité des tracés fondateurs adaptée à la configuration des rives, la forte présence de la végétation arborescente, les vues sur les îles, les rives et les plans d'eau.

Table 5 - Ensembles patrimoniaux du secteur à l'étude

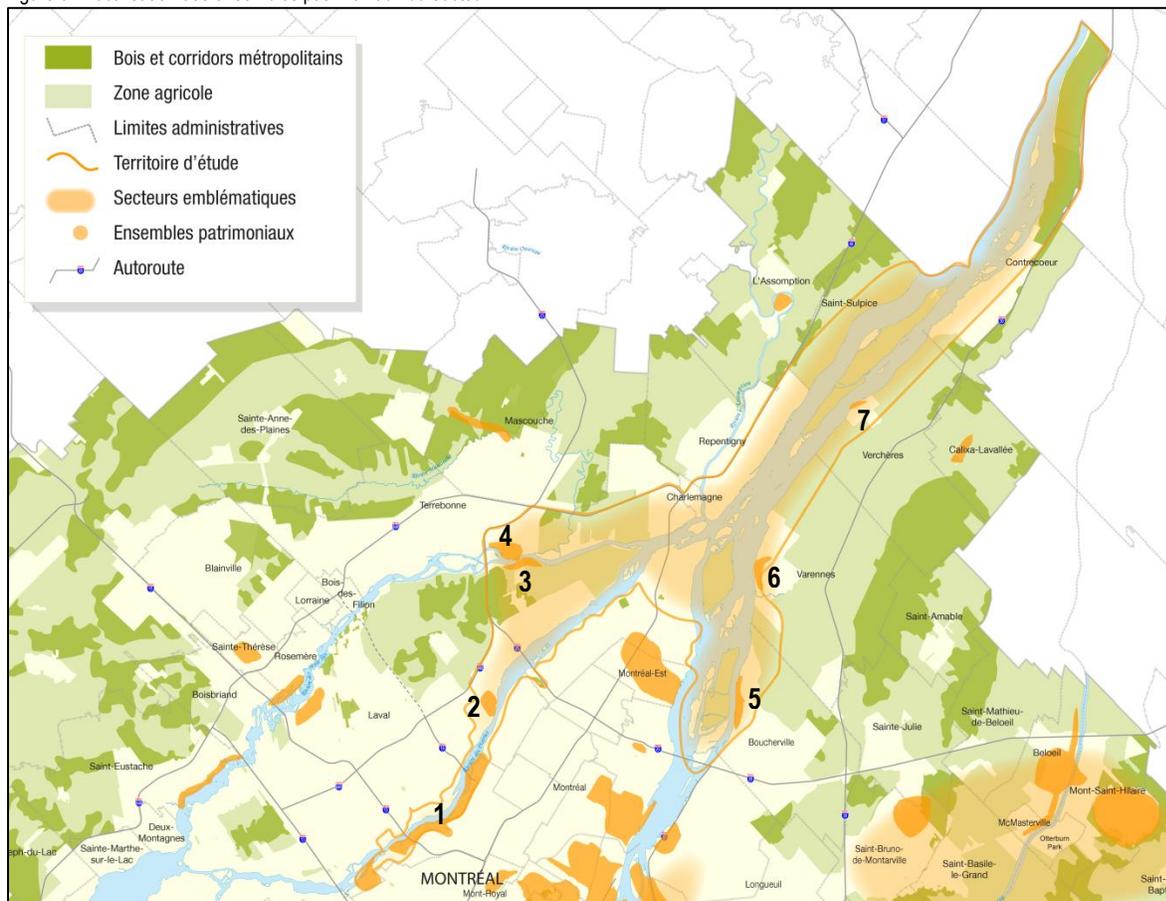
Ensembles patrimoniaux d'intérêts de portée métropolitaine	Agglomération et/ou MRC concernée
1. Abords de la rivière des Prairies	Agglomération de Montréal Ville de Laval
2. Village de Saint-Vincent-de-Paul	Ville de Laval
3. Pointe Est de l'île de Laval	Ville de Laval
4. Rue Saint-Louis/Basse-Ville/Île-des-Moulins-Terrebonne	MRC Les Moulins
5. Boucherville 6. Varennes 7. Boulevard Marie-Victorin/Verchères	Agglomération de Longueuil

Figure 4 - Extrait de la carte générale des paroisses et missions établies des deux côtés du fleuve (1740-1749)



Source : galica.bfn.fr

Figure 5 - Localisation des ensembles patrimoniaux du secteur



Source : CMM

Abords de la Rivière-des-Prairies

Cet ensemble patrimonial regroupe des foyers de développement implantés de part et d'autre des rives de la rivière des Prairies sur les îles de Montréal et Jésus.

Sur l'île de Montréal, il rassemble les anciens villages de Montréal-Nord, Sault-au-Récollet, Ahuntsic, Bordeaux et le voisinage du bois de Saraguay. Des concentrations d'habitations anciennes comprenant des maisons rurales et villageoises et d'anciennes maisons de villégiature se succèdent le long du parcours sinueux du boulevard Gouin. Le cadre champêtre est marqué par la proximité de la rivière bordée de nombreux parcs et la végétation arborescente.

Le site de Saut-au-Récollet est l'un des plus vieux foyers de développement de l'île et la première agglomération à s'être développée sur les rives de la rivière des Prairies (paroisse constituée en 1736). Il présente des éléments archéologiques, architecturaux et paysagers remarquables qui témoignent de l'évolution des environs depuis le XVII^e siècle. En 1726, les Sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal, aménagent une digue sur le site des rapides du Sault pour tirer profit de l'énergie hydraulique. Ils implantent des moulins à moudre le grain et à scier le bois. Des moulins à carder la laine et à fabriquer des clous seront établis plus tard. Les rapides du Sault disparaissent avec l'érection du complexe hydroélectrique de la Rivière-des-Prairies en 1929 de même que les îles au Sergent, au Hibou et une partie des berges de l'île de la Visitation. Le barrage constitue une barrière physique et marque la fin de l'utilisation de la rivière des Prairies comme voie de circulation (Ville de Montréal, 2013c). Le parc-nature de L'Île-de-la-Visitation préserve les vestiges du site.

À Laval, sur l'île Jésus, l'ensemble patrimonial comprend les secteurs Pont-Viau et Laval-des-Rapides et l'Abord-à-Plouffe. Pont-Viau est constitué de deux foyers de développement datant de la moitié du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Leur développement est attribué à la présence du pont enjambant la rivière des Prairies. Au début du XX^e siècle, les activités du Moulin du Crochet et du chemin de fer du Canadien Pacifique conduisent au développement de Laval-des-Rapides aux abords de la voie ferrée. Enfin, le développement du secteur de L'Abord-à-Plouffe est attribué à la présence d'un pont aménagé au milieu du XIX^e siècle (Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, 2004).

Village de Saint-Vincent-de-Paul

L'implantation de ce village, fondé en 1743, est marquée par la construction d'une église et du presbytère à proximité du ruisseau de la Pinière et de la rivière des Prairies en haut de la côte des Écores. Le secteur se développe en deux parties, le bas et le haut du village. L'implantation d'un premier pénitencier au milieu du XIX^e siècle puis l'expansion du pénitencier fédéral a grandement modifié la trame du village. Le secteur est maintenant caractérisé par la présence de plus de 200 bâtiments datant d'époques différentes.

Pointe Est de Laval et village de Saint-François-de-Sales

La paroisse de Saint-François-de-Sales est créée en 1702. Ce foyer de développement est considéré comme le plus ancien du territoire lavallois. La paroisse supprimée en 1807 est rétablie en 1844. Une église est érigée sur le domaine devant Terrebonne à son emplacement actuel. La construction du pont de Terrebonne au milieu du XIX^e siècle et l'aménagement de chemins carrossables favorisent l'exploitation de terres à proximité du pont. Quelques carrières sont exploitées, mais Saint-François-de-Sales est principalement agricole et on y exploite jusqu'à 90 fermes (Laval, 2013). Le patrimoine bâti composé de maisons rurales, dont la maison Therrien (1722), et de villégiature et les routes du secteur témoignent de son développement depuis le début de la colonisation.

Vieux-Terrebonne, Rue Saint-Louis, Basse-Ville, Île-des-Moulins

Le Vieux-Terrebonne est l'un des principaux secteurs patrimoniaux du Grand-Montréal. Le secteur présente une concentration de bâtiments institutionnels, commerciaux et résidentiels remarquables qui traduit l'organisation sociale traditionnelle. Son étendue, sa complexité morphologique, sa topographie, la diversité de son architecture, la présence de plusieurs bâtiments classés et son dynamisme commercial en font un secteur d'une valeur exceptionnelle. La paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne est fondée en 1723. Un village se forme près du premier moulin construit en 1707. D'autres activités commerciales et institutionnelles s'ajoutent au fil du temps. La rue Saint-Louis occupe la partie haute du Vieux-Terrebonne. On y retrouve plusieurs bâtiments de styles variés d'une grande valeur architecturale. En effet, les seigneurs et autres notables y construisent leur demeure ou leur résidence secondaire au cours du XVIII^e et XIX^e siècle. Dans le secteur de la basse-ville, quelques rues ont conservé leur intégrité. L'île est dominée par les moulins et baignée par la rivière des Mille-Îles.

Boucherville, noyau villageois et boulevard Marie-Victorin

Boucherville est fondé en 1636. Implanté face au fleuve, le noyau villageois constitue l'une des premières formes d'urbanisation c'est-à-dire le quadrilatère. L'organisation est toujours présente : rues étroites, habitations près les unes des autres et de la rue, ensemble institutionnel religieux (église, presbytère, collège). L'ensemble se caractérise par son homogénéité. Le boulevard Marie-Victorin qui longe le fleuve est caractérisé au sud du parcours par une concentration de vastes demeures, de pierre et de bois de styles variés.

Varenes, noyau villageois et boulevard Marie-Victorin

Se détachant du boulevard Marie-Victorin, route principale reliant les villages sur la rive sud du fleuve, la rue Sainte-Anne ceinture le noyau villageois de Varenes. Fondé en 1672, ce foyer de développement a préservé le caractère original de sa trame d'implantation : rues étroites et ensemble bâti patrimonial. Son cachet singulier tient à la beauté des bâtiments traditionnels qui bordent la rue Sainte-Anne, notamment l'organisation spatiale de l'église et des bâtiments institutionnels en une place ainsi qu'à ses percées visuelles sur le fleuve.

Verchères, noyau villageois et boulevard Marie-Victorin

Le foyer de développement de Verchères s'amorce avec la construction d'un fort en 1672. La paroisse de Verchères est fondée en 1709. Traversé par le boulevard Marie-Victorin sur toute sa longueur, il est bordé de bâtiments d'époques et de styles variés (maisons rurales d'esprit français du XVIII^e siècle, maisons ouvrières anciennes, chalets) et d'arbres matures. Situé entre deux centres industriels et en milieu agricole, le village a préservé son cadre rural et champêtre.

1.1.3 Milieu rural

Les paysages ruraux de l'Est de l'archipel sont issus du découpage seigneurial et de la colonisation des terres dans la plaine du Saint-Laurent. Ces paysages sont caractérisés par le parcellaire agricole rectangulaire implanté perpendiculairement au plan d'eau en périphérie des noyaux villageois qui longent le fleuve. Les routes qui bordent les terres cultivées portent souvent le nom d'origine du rang, de la côte ou de la montée qualifiant le lieu. Ces routes offrent des panoramas sur les champs bordés de haies, les bois de ferme et le patrimoine agricole bâti. Sur la rive sud, le milieu rural du secteur comprend deux zones industrielles qui rompent le cadre champêtre du milieu rural. Observé à distance depuis le fleuve ou la rive nord, le paysage industriel de la rive sud s'inscrit dans un cadre verdoyant.

1.1.4 Infrastructures de transport

Le fleuve a constitué le premier réseau de transport et de communication, mais également un important obstacle. L'aménagement d'un vaste réseau routier et d'infrastructures a permis de relier les îles de l'archipel et de faciliter les déplacements. Globalement, le réseau routier participe à la création de paysages par le tracé des corridors qu'ils ouvrent sur le territoire et les diverses infrastructures qui le composent (routes, échangeurs, ponts, viaducs, signalisation, murs antibruit). Ces ouvrages structurent l'expérience régionale du paysage auprès des nombreux usagers qui y circulent (Daniel Arbour et associés, 2004).



Laval direction sud-ouest depuis L'Assomption Crédit photo : CMM

1.1.5 Corridors de transport terrestre

Le secteur est traversé par un important réseau autoroutier (A40, A25, A19, A15, A640). La qualité visuelle des abords autoroutiers varie le long des parcours. Les vues sont parfois fermées par des murs antibruit ou par une enfilade plutôt banale de bâtiments commerciaux et industriels ou d'arrière-cours de résidences. Toutefois, ces ouvrages offrent quelques perspectives remarquables sur les cours d'eau et leurs rives. Par exemple, la portion de l'A40 qui chevauche le fleuve par le pont Charles-de-Gaulle ouvre un vaste panorama sur l'embouchure des rivières des Prairies et des Mille-Îles. Il permet de saisir la réalité géographique de l'Est de l'archipel. La préservation de vastes milieux humides de part et d'autre de la rivière des Prairies (Ruisseau-de-Feu à Terrebonne, écoterritoire de la trame verte de l'Est à Montréal) participe grandement à l'expérience paysagère du visiteur sur cette portion du parcours.

Sur le territoire de l'Est de l'archipel, les routes régionales R138, R344 (Rive-Nord) et R132 (Rive-Sud) ainsi que les boulevards Marie-Victorin (Rive-Sud), Gouin (île de Montréal) et Lévesque, des Prairies, des Mille-Îles (île de Laval) longent les rives et offrent une alternance de perspectives sur les plans d'eau, les terres agricoles, les Montérégiennes (mont Saint-Bruno, mont Saint-



Pont Charles-de-Gaulle, depuis Montréal vers le nord-est. Crédit photo : CMM

Hilaire) et en direction sud-ouest sur le profil distinctif du centre-ville et du Mont-Royal. Ces tracés fondateurs en bordure des rives permettent à l'utilisateur d'apprécier la richesse du patrimoine naturel et bâti et le caractère champêtre

Le réseau cyclable riverain borde les routes locales et régionales. Il permet aux usagers de combiner activité physique et découverte des lieux. Le réseau est incomplet par endroits où s'éloigne considérablement des rives.



1.1.7 Corridors de transport maritime

Le fleuve Saint-Laurent ne constitue pas une infrastructure de transport en tant que tel, mais les travaux ayant mené à la réalisation de la Voie maritime lui confèrent un rôle de transport majeur reliant les marchés outre-mer à l'Amérique du Nord. Ce trafic fluvial participe au rôle historique et économique du fleuve. Le secteur est également sillonné par de nombreux plaisanciers.

La portion fluviale du Saint-Laurent est traversée par plus de 10 000 navires commerciaux annuellement (SODES, s.d.). Depuis les rives, les perspectives sur le fleuve permettent d'observer le passage des navires qui anime le paysage fluvial en plus d'apprécier les valeurs naturelles et esthétiques du plan d'eau.

Les croisières-excursions dont la principale activité est d'observer le paysage et les attraits du fleuve et de ses affluents permettent de découvrir le plan d'eau autrement que depuis les rives. Pendant la saison estivale, quatre navettes fluviales offrent la traversée du fleuve aux randonneurs et cyclistes depuis divers points de départ. Le passager peut observer le profil du centre-ville et du Mont-Royal vers l'ouest et des éléments paysagers ponctuels tels que les clochers d'église des noyaux villageois. Par ailleurs, un circuit du Sentier maritime du Saint-Laurent, destiné aux embarcations légères (kayak et canot) longe le corridor de transport maritime. Il permet à ses usagers la possibilité de découvrir les attraits du fleuve et d'observer la nature de très près dans un environnement paisible.



Paquebot sur le fleuve Saint-Laurent. Crédit photo : CMM

1.1.8 Corridors énergétiques et zones industrielles



Zone industrielle de Varennes
Crédit photo : CMM



Barrage de l'ensemble industriel historique de
Terrebonne. Crédit photo : CMM



Pylône de ligne à haute tension traversant le
fleuve. Crédit photo : CMM

Les corridors énergétiques et les zones industrielles sont des infrastructures qui composent des paysages en soi. Leurs grandes dimensions marquent le paysage des milieux avec lesquels ils interfèrent. Les corridors énergétiques réfèrent aux lignes de transport électrique, aux barrages et aux postes de distribution. (Daniel Arbour et associés, 2004). La zone d'étude comprend plusieurs lignes de transport électrique dont l'une traverse le fleuve entre Boucherville et Pointe-aux-Trembles. Le barrage d'Hydro-Québec sur la rivière des Prairies, mis en service en 1930 (Hydro-Québec), est une structure colossale entre les deux rives. Par l'aménagement de projets récréatifs lors de la rénovation de l'évacuateur de crues dans les années 1980, dont le Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, une piste cyclable et un sentier pédestre sur la rive montréalaise et une passerelle pour les pêcheurs du côté de Laval, ainsi que l'organisation d'activités d'interprétation patrimoniale et technologique de ses équipements, Hydro-Québec a su développer des relations positives avec les collectivités environnantes.

De vastes zones industrielles marquent les paysages de la zone d'étude. Les paysages industriels de Montréal-Est, de Varennes et de Contrecoeur, ainsi que les infrastructures portuaires de Montréal peuvent être observés depuis le fleuve et ses rives nord et sud. Ces éléments structurants du paysage urbain rappellent les activités économiques qui animent la métropole ainsi que sa localisation stratégique en Amérique du Nord.

1.1.9 Éléments du paysage observés depuis les tracés fondateurs

Cette section décrit les principales composantes paysagères du territoire observées depuis les tracés fondateurs et depuis le fleuve. Les tableaux suivants détaillent les principaux éléments du paysage urbain, naturel et agricole qui structurent le paysage.

Figure 7 - Carte des tracés fondateurs de la zone d'étude



Source : CMM

Éléments du paysage de la rivière des Prairies

Secteur Montréal

Le long du boulevard Gouin depuis la pointe est jusqu'au Parc-nature du Bois-de-Saraguay

Ensembles patrimoniaux d'intérêt de portée métropolitaine:

Abords de la rivière des Prairies (parties des anciens villages de Montréal-Nord, Sault-au-Récollet, Ahuntsic, Bordeaux, le sous-ensemble du Bocage, le boisé de Saraguay) sous-ensemble du Bocage, le boisé de Saraguay)

Le milieu urbain à dominance résidentielle comprend de nombreuses maisons anciennes de diverses époques (fig. 1). Toutefois, quelques grandes tours à appartement rompent l'échelle du cadre bâti. Le cadre naturel et la végétation arborescente assurent un cadre champêtre et une relative cohésion à l'ensemble. Depuis, le pont Papineau vers l'ouest, le cadre bâti évolue vers une typologie architecturale de banlieue.

Les rives, essentiellement privées, accueillent les résidences les plus cossues. De nombreux parcs et espaces verts donnent accès au public au paysage riverain, à son patrimoine et à l'eau (fig. 2). La piste cyclable est très fréquentée. Des portions du réseau cyclable, en site propre, longent la rive. À l'est, des portions parfois très étroites sont encombrées de poteaux. Ce territoire est accessible par transport collectif.



Secteur Laval

Le long du Boulevard Lévesque Est, des Prairies et Lévesque Ouest entre la pointe est de Laval (île Jésus) et le pont Lachapelle

Ensembles patrimoniaux d'intérêt de portée métropolitaine:

Abords de la rivière des Prairies (Pont-Viau, Laval-des-Rapides et L'Abord-à-Plouffe)
Noyau villageois de Saint-Vincent-de-Paul

À la pointe est de Laval, un parc de proximité offre de magnifiques panoramas sur les rivières des Mille-Îles et des Prairies et sur les rives opposées (fig. 3). Le tracé sinueux et étroit de la route, bordé de nombreux arbres matures participe au caractère champêtre des lieux.

En direction ouest, les rives privées sont bordées de résidences qui filtrent la vue sur le paysage riverain et les quelques îles. De grandes résidences récentes s'insèrent ici et là, annonçant une possible mutation des rives vers un milieu résidentiel haut de gamme. La route est bordée de l'autre côté par la zone agricole permanente offrant quelques panoramas sur les champs de grandes cultures (maïs, soya). Le patrimoine agricole bâti est pratiquement inexistant.

Dans le secteur Saint-François, le paysage agricole laisse place à un environnement de banlieue de part et d'autre de la route. Dans le secteur Saint-Vincent-de-Paul, le vieux pénitencier, l'église et les résidences anciennes suscitent l'intérêt. La topographie permet des points de vue élevés sur la rive opposée et la rivière des Prairies. La bande riveraine le long de la route demeure généralement étroite tout le long du parcours. Les points de vue sur l'eau sont parfois très rapprochés. Depuis le pont Pie IX, vers l'ouest, les rives aussi essentiellement privées offrent des accès publics par des parcs, parfois aménagés en longues bandes étroites (nommées berges) (fig. 4). Le cadre bâti généralement résidentiel apparaît hétéroclite : bungalows, cottages, multiplex et tours à appartements se succèdent. Quelques rares résidences anciennes ponctuent le parcours. Les pistes cyclables en rives sont discontinues. L'accès par transport collectif est possible, mais apparaît difficile dans la partie est du parcours. La station de métro Cartier facilite l'accès au secteur à l'ouest.



Éléments du paysage de la rivière des Mille-Îles

Secteur Laval

Boulevard des Mille-Îles entre le pont (A25) et la pointe est de Laval (île Jésus)

Ensembles patrimoniaux d'intérêt de portée métropolitaine:

Pointe est de Laval, noyau villageois de Saint-François-de-Sales

Le secteur Saint-François-de-Sales a préservé une très belle église ancienne. On observe également quelques maisons anciennes de diverses époques. La route très étroite et sinueuse en bordure de la rivière offre des vues ouvertes sur les rives de la rivière des Mille-Îles (fig. 5). Lorsque la route s'éloigne du cours d'eau en direction de la pointe est de l'île, les rives sont privées et les résidences filtrent la vue. Les nombreux arbres matures sur les propriétés participent à l'ambiance champêtre des lieux. La route est bordée par la zone agricole permanente et offre des perspectives sur le paysage agricole, essentiellement des champs de grandes cultures (maïs, soya). On peut apercevoir quelques bâtiments de ferme et silos (fig. 6). À l'extérieur du noyau villageois, le patrimoine bâti est composé de maisons de ferme et d'anciens chalets qui s'entremêlent à des résidences plus récentes. Il n'y a pas de tracé cyclable et très peu de commerces.



Secteur Rive-Nord

Chemin Saint-Charles depuis Charlemagne vers le Vieux-Terrebonne

Ensembles patrimoniaux d'intérêt de portée métropolitaine:

Rue Saint-Louis/Basse-ville/Île des Moulins, Terrebonne

Le tracé patrimonial, étroit et sinueux, offre des panoramas sur la rivière des Mille-Îles et les rives de la pointe est de Laval (fig. 7, 9) et sur le paysage agricole où la grande culture domine. Le patrimoine agricole bâti est peu présent, mais intéressant (fig. 8). Le secteur du Vieux-Terrebonne présente un ensemble patrimonial bâti d'importance qui témoigne de la période préindustrielle (fig. 10). Ce secteur est bien préservé et mis en valeur. La végétation mature participe au cadre champêtre. Le site est très fréquenté, de nombreux touristes étaient présents sur le site lors de notre passage un jour de semaine. La piste cyclable est étroite et discontinue le long du parcours. Il y a peu de commerces sur ce tronçon entre les pôles urbains.





8

Crédit photo : Horizon multiresource



9

Crédit photo : Horizon multiresource



10

Crédit photo : Horizon multiresource

Éléments de paysage du tronçon fluvial

Secteur Rive-Sud

Boulevard Marie-Victorin entre Boucherville et Contrecoeur (Chemin de la Reine)

Ensembles patrimoniaux d'intérêt de portée métropolitaine:

Noyau villageois de Boucherville

Noyau villageois de Varennes

Noyau villageois de Verchères

Le patrimoine bâti des noyaux villageois est bien préservé et concentré par pôle. Il est caractérisé par la présence d'ensembles institutionnels religieux (église, presbytère, couvent ou collège) et de résidences anciennes (d'époques différentes) généralement implantées près de la voie de circulation (fig. 14). La route, étroite et sinueuse, est bordée d'arbres matures dans les villages. Les rives sont essentiellement privées, mais les parcs riverains, rampes de mise à l'eau, marinas offrent la possibilité au public d'accéder au fleuve et à des panoramas sur les rives et les îles (fig. 11,13). Entre les villes, les paysages sont contrastés. Une zone résidentielle de faible densité s'étire sur les rives entre les zones industrielles lourdes de Varennes et Contrecoeur et la zone agricole permanente. Les terres agricoles préservent le découpage des terres seigneuriales perpendiculaire au fleuve, offrant de vastes panoramas sur les champs, le fleuve, la navigation marchande, les îles et les rives opposées. En direction sud, le paysage agricole ouvre des perspectives sur les Montérégiennes (Monts Saint-Bruno et Saint-Hilaire). Le patrimoine agricole bâti est peu présent, mais bonifie l'intérêt du parcours (fig. 12). Une navette fluviale à Boucherville et Varennes permet de se déplacer d'une rive à l'autre. Le transport collectif est possible depuis la station de métro Longueuil.



11

Crédit photo : Horizon multiresource



12

Crédit photo : Horizon multiresource



13

Crédit photo : Horizon multiresource



14

Crédit photo : Horizon multiresource

Secteur Montréal

(Depuis l'île Bourdon, rues Notre-Dame (Chemin du Roi), Bellerive et Bureau

Le secteur présente à son extrémité une ambiance paysagère de banlieue: résidences détachées, maisons de ville, quelques immeubles à appartement, condos et commerces. À l'extrémité est, la rue Notre-Dame s'éloigne du fleuve. La vue et l'accès aux rives sont possibles depuis les rues Bureau et Bellerive.

Le parc à la pointe est de l'île (parc du Bout-de-l'Île) (fig. 15) offre un accès public aux rives naturelles et d'étonnants panoramas sur le fleuve, le pont de l'A40 (fig. 16, 17), l'île Sainte-Thérèse et les autres îles adjacentes. Le tracé fondateur de la rue Notre-Dame a beaucoup évolué, passant notamment à quatre voies et le cadre bâti y est passablement hétéroclite. Néanmoins, la végétation arborescente mature et abondante atténue les contrastes. Les parcs riverains maintiennent de larges ouvertures sur les rives du fleuve.



Bien que dispersés sur le territoire, les bâtiments patrimoniaux (résidences, institution, moulin) du secteur participent au caractère champêtre des lieux. La maison Antoine-Beaudry, une ancienne maison de ferme du XVIIIe siècle, restaurée et transformée en lieu de diffusion de la culture est située dans le parc Marcel-Léger (fig. 18). Ce parc permet aussi d'accéder à la navette fluviale vers Repentigny et Varennes. La piste cyclable de ce sous-secteur s'éloigne en partie du fleuve.



Secteur Rive-Nord
Route 138 depuis Saint-Sulpice vers Repentigny (ancien Chemin du Roy)

À Saint-Sulpice, à l'entrée du noyau villageois, la route longe le fleuve offrant de vastes panoramas sur les îles Bouchard et Ronde (fig. 19). En arrière-plan, le Mont-Saint-Hilaire apparaît (fig. 21). Puis la route s'éloigne de la rive, laissant place à des maisons anciennes, pavillons de banlieue et anciennes résidences de villégiature.



Le paysage agricole du côté nord de la route ouvre des perspectives sur des champs en grande culture (soya et maïs

prédominant) et des espaces boisés à l'arrière-plan. Le patrimoine agricole bâti est peu présent. À Repentigny, le patrimoine bâti est très peu visible. Quelques rares résidences anciennes apparaissent ici et là le long de la rue Notre-Dame (ancien chemin du Roy) (fig. 20), notamment une église remarquable par son ancienneté et son



implantation parallèle au fleuve et à la route. Le tracé patrimonial du chemin du Roy est peu lisible. La route, bordée de nombreux commerces, a été élargie en boulevard à 4 voies.

Les rives sont occupées par un ensemble résidentiel et le fleuve est peu apparent. Des ouvertures sur le fleuve et l'accès public aux rives ont été préservés par l'aménagement de trois parcs. De grandes tours à condo

en bordure des rives rompent avec l'échelle des lieux et ferment la vue sur le paysage riverain (fig. 21). Il n'y a pas de voie cyclable sur la rue Notre-Dame (138) à Repentigny.



1.1.10 Paysages observés depuis le fleuve

Les navettes fluviales permettent aux piétons et cyclistes de découvrir le fleuve, la richesse et la diversité de ses patrimoines par l'expérience de la navigation, le moyen de transport des Amérindiens et des premiers européens. La navette fluviale qui relie Varennes et son noyau villageois, le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles et Repentigny fait également le tour de plusieurs des îles du fleuve, dont l'île Sainte-Thérèse.



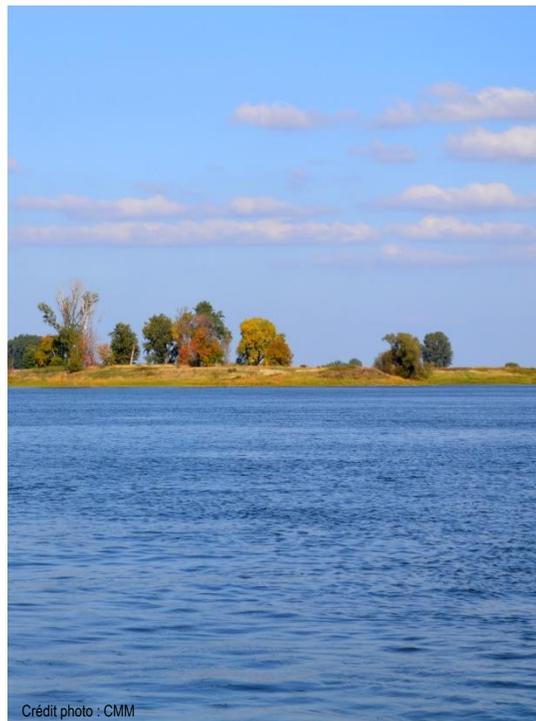
Crédit photo : Horizon multiresource

Les images suivantes donnent un aperçu des composantes naturelles et anthropiques des paysages observés depuis le fleuve. L'observation des lieux rend compte également de certains impacts liés aux activités humaines sur le milieu naturel.

Paysages insulaires



Crédit photo : CMM



Crédit photo : CMM



Crédit photo : CMM



Crédit photo : Horizon multiresource



Crédit photo : Horizon multiresource

Paysages urbains



Villégiature et activités récréatives



Faune, flore et éléments naturels



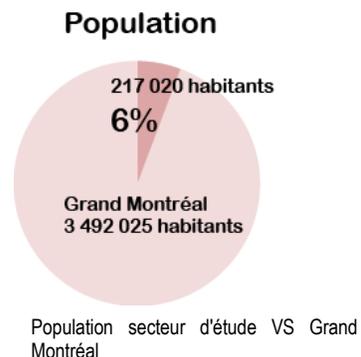
1.1.11 Synthèse des observations

- Les berges et les parcs riverains de l'Est de l'Archipel constituent les seuls points d'accès des citoyens au fleuve et aux deux rivières. Néanmoins, ces fenêtres sur les plans d'eau sont réparties inégalement sur le territoire. Dans un contexte de densification croissante des berges, l'offre de parcs-fenêtres sur les plans d'eau constitue un atout pour les municipalités qui souhaitent attirer de nouveaux résidents ou retenir leurs citoyens;
- Le paysage riverain observé depuis la route est peu visible par endroits, le développement urbain tend à fermer les vues sur l'eau;
- Le maintien de la vocation agricole a préservé le milieu insulaire du développement urbain en plus de contribuer à la diversité des paysages;
- Toutefois, le paysage agricole de la zone d'étude est méconnu et peu mis en valeur. Le patrimoine agricole bâti semble disparaître peu à peu;
- Le patrimoine bâti et archéologique des noyaux villageois du secteur à l'étude est intéressant, mais les foyers de développement sont dispersés;
- Ce patrimoine bâti demeure fragile en raison de la pression de développement urbain et de la désaffection des églises;
- Sur la rivière des Prairies, le barrage hydroélectrique marque une limite infranchissable pour la navigation de plaisance. Les plaisanciers ne peuvent s'en approcher à moins de 200 m du barrage (Comité Zip Ville-Marie, 2014).

1.1.12 Profil socioéconomique

Population

- Le secteur comprend une population de 217 020 habitants (population comprise dans les aires de diffusion incluses et contiguës), soit l'équivalent de 6 % de la population du Grand Montréal;
- La densité de la population des territoires municipaux de l'Est de l'archipel témoigne de la diversité des milieux urbains du territoire du Grand Montréal. Elle varie de 76 habitants/ha dans l'arrondissement de Montréal-Nord à 1 habitant/ha à Saint-Sulpice, une municipalité en milieu rural;
- L'âge médian de la population du secteur et de ses abords est de 42 ans. La taille des ménages est en moyenne de 2,4 personnes. Les populations de Boucherville, Laval, Terrebonne et Varennes sont composées en majorité de couples avec enfants et l'âge médian de leur population est généralement plus jeune. Les ménages composés de personnes seules constituent la majorité des populations de Charlemagne et des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord. La part des personnes âgées de 65 ans y est aussi plus élevée.
- La population immigrante compose une part importante des populations des trois arrondissements concernés de Montréal;



Activités économiques

- L'économie de l'Est de l'archipel est fort diversifiée. Elle comprend des activités portuaires et une navigation commerciale d'importance (sur le fleuve) de même que des activités industrielles (de lourdes à légères), commerciales et agricoles;
- Le secteur offre également de nombreux attraits et activités touristiques qui participent à l'économie de la région. Le Parc national des Îles-de-Boucherville attire à lui seul environ 295 000 visiteurs annuellement (SÉPAQ, 2015).

1.1.13 Utilisation du sol

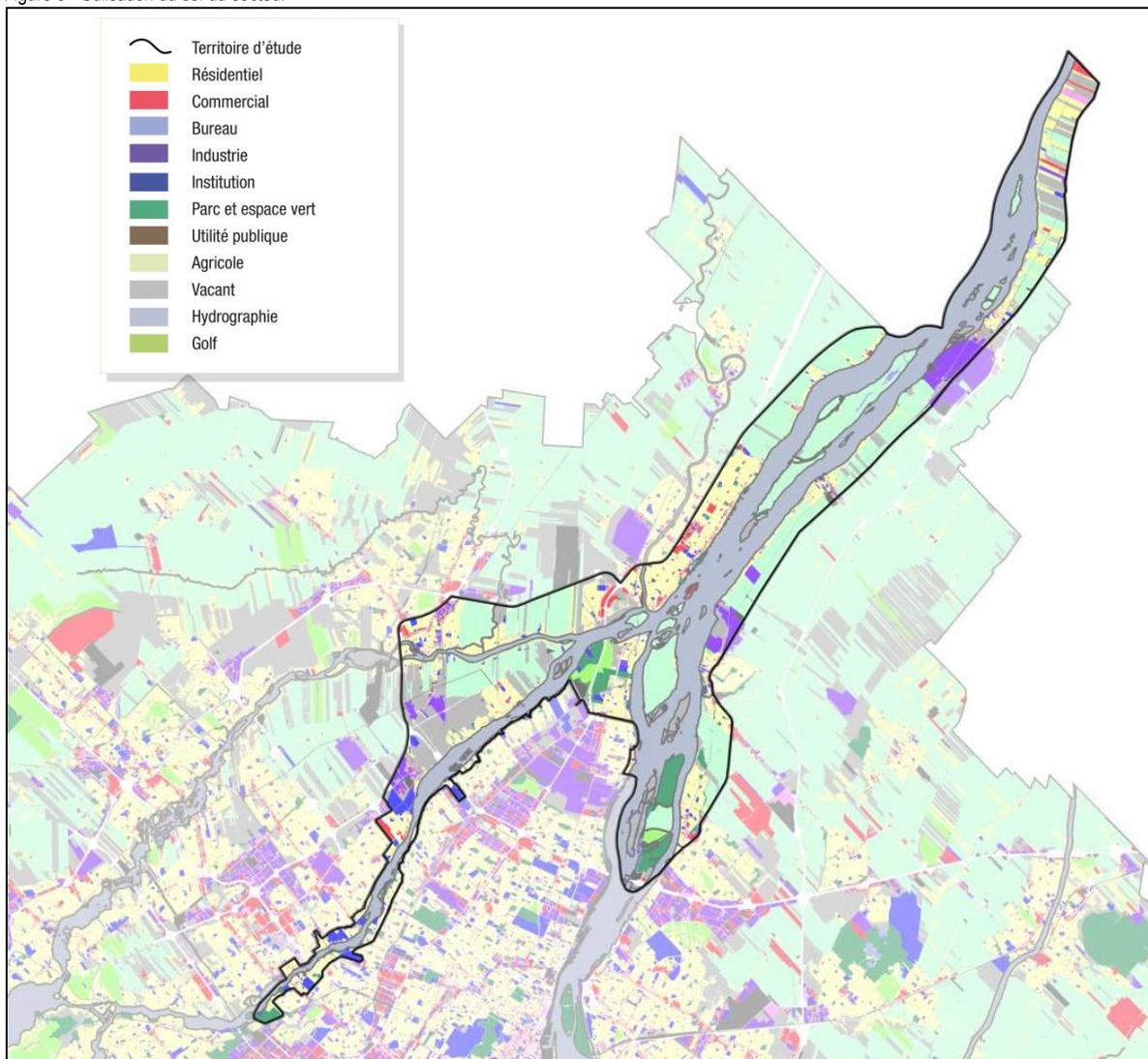
- La superficie de l'Est de l'archipel (35 232 ha) couvre 8 % du territoire du Grand Montréal ;
- Les milieux urbain et agricole du secteur occupent respectivement une superficie de 11 559 ha (33 %) et 9 658 ha (27 %);
- Près de 22 % de la zone agricole permanente du secteur à l'étude (2 122 ha) est située sur les îles. Le paysage agricole est une composante importante des îles de Boucherville, Bouchard, Marie, Ronde et Sainte-Thérèse.

Table 6 - Superficies et parts de l'utilisation du sol de l'Est de l'archipel

Utilisation du sol	Superficie ha	
Superficie aquatique	12 016 (34 %)	
Périmètre métropolitain	11 559 (33 %)	
Zone agricole	9 658 (27 %)	
Zone blanche hors périmètre métropolitain	2 022 (6 %)	

Source : CMM 2016

Figure 8 - Utilisation du sol du secteur



Source : CMM 2014

1.1.14 Paysages comme élément de planification

Dans le Grand Montréal, les paysages et le patrimoine bâti sont des composantes de plus en plus communes dans les concepts d'organisation spatiale et jouent un rôle significatif dans la définition des orientations qui régissent le développement des territoires et la qualité de vie des citoyens. Les différents paliers municipaux traduisent dans leurs outils de planification supralocale et locale leurs préoccupations quant à la reconnaissance des dimensions sociales, environnementales, économiques et culturelles rattachées à la préservation et la valorisation des paysages urbains, naturels et fluviaux ainsi que des éléments patrimoniaux historiques et culturels.

Dans un contexte d'attractivité, les ressources paysagères, patrimoniales et culturelles deviennent des éléments de distinction et de consolidation de l'identité des territoires et l'affirmation de la signature régionale et/ou locale passe souvent par des projets de revitalisation de noyaux villageois, la préservation et la mise en valeur de milieux naturels et la reconnaissance de la valeur du caractère riverain.

À titre d'exemple, le *Schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal* mise sur la valorisation du caractère d'archipel et du paysage par la création de liens entre la ville et l'eau, notamment avec le parcours riverain, les parcours d'entrée de ville, les vues d'intérêt et la Trame verte et bleue. La MRC des Moulins souhaite pour sa part protéger et mettre en valeur les paysages et les attraits naturels de son territoire. Elle propose notamment de préserver des percées visuelles sur la rivière des Mille-Îles le long du chemin Saint-Charles à Terrebonne, de permettre l'implantation de certains types de commerces pour profiter de l'achalandage des cyclistes qui empruntent le réseau cyclable implanté et d'intégrer ce chemin au circuit d'interprétation de la MRC (MRC Les Moulins, 2013). La MRC de Marguerite-D'Youville entend quant à elle reconnaître les avantages socioéconomiques des paysages en proposant notamment la protection et la mise en valeur des colonies de vacances, un patrimoine bâti et paysager distinctif de son territoire, de même que l'île Sainte-Thérèse en raison du dépaysement qu'offre l'environnement naturel et agricole (MRC de Marguerite-d'Youville, 2014)

L'une des pierres angulaires de la valorisation des paysages et du patrimoine demeure leur accessibilité visuelle et physique. Ainsi, pour plusieurs municipalités, la mise en valeur du caractère riverain et du paysage se traduit par l'intensification des liens entre les milieux urbains et les plans d'eau, notamment par la création de parcours tels des circuits, des liens cyclables et des parcs linéaires. Pour d'autres, des projets d'aménagement ou de réaménagement des berges visent la mise en place d'activités de plein air qui s'inscrivent en symbiose avec le milieu riverain : plages, sports nautiques, activités récréotouristiques et d'interprétation, etc. L'affirmation de la présence des plans d'eau et des milieux naturels se fait dans le respect de la capacité de support des écosystèmes présents. D'ailleurs, dans plusieurs cas, des politiques relatives à la protection des milieux naturels guident les documents de planification et la mise en œuvre de projets et d'interventions.

1.2. L'Est de l'archipel : un paysage naturel

La position géographique du secteur à l'étude ainsi que ses conditions géologique, physiographique, hydrologique et climatique lui confèrent la plus grande richesse du territoire québécois en matière de biodiversité, mais également l'utilisation la plus intensive à des fins d'occupation humaine. Le patrimoine naturel et les qualités paysagères qui s'y rattachent ont une valeur d'autant plus exceptionnelle dans la région métropolitaine puisqu'ils s'inscrivent dans un contexte fortement marqué par l'urbanisation, étant le territoire le plus densément peuplé du Québec.

Bien qu'avant la colonisation européenne les abords du Saint-Laurent étaient entièrement à vocation forestière, les activités humaines des siècles qui ont suivis, telles l'agriculture, l'exploitation forestière et l'urbanisation, ont profondément modifié le paysage en morcelant les milieux naturels en îlots fragmentés et dispersés. Les éléments résiduels du patrimoine naturel se composent aujourd'hui d'écosystèmes d'intérêts que sont les boisés, les cours d'eau, les rives et les milieux humides.

Les îles du fleuve Saint-Laurent ont, à l'exception de l'île de Montréal et de l'île Jésus, été épargnées par les pressions de l'urbanisation et demeurent des écosystèmes fragiles, essentiels au maintien de la biodiversité du secteur. Composées de bois, de prairies, de champs cultivés et de milieux humides, ces terres fournissent un paysage naturel d'avant-plan, devant la silhouette urbaine des milieux continentaux et insulaires urbanisés.

1.2.1 Le profil morphologique de l'archipel

L'Est de l'archipel s'inscrit dans la plaine du Saint-Laurent, caractérisée par un relief plat ponctué de collines montréalaises et d'un important réseau hydrographique. Le secteur à l'étude comprend une portion significative de l'archipel de Montréal : îles, rives continentales et cours d'eau.

Formé de plus de 325 îles et îlots, l'archipel de Montréal (Hochelaga est son nom officiel) est le deuxième en importance après celui des Mille-Îles, mais le plus important sur la partie québécoise du fleuve Saint-Laurent. Il est situé à la confluence de la rivière Outaouais qui se jette dans le lac des Deux-Montagnes. Celui-ci alimente à son tour les rivières des Mille-Îles et des Prairies. Au sud, le lac des Deux-Montagnes se déverse dans le lac Saint-Louis, puis dans le bassin de La Prairie. Les eaux de ces trois lacs, des élargissements naturels du Saint-

Laurent, précipitent depuis des seuils rocheux une douzaine de rapides dans les chenaux de l'archipel. Une dénivellation de 15 mètres sépare ainsi le lac des Deux-Montagnes du fleuve en aval de Montréal (Guay, 2000).

Figure 13 Origine morphologique de la plaine du Saint-Laurent

Origine morphologique de la plaine du Saint-Laurent



Relief plat des basses terres du Saint-Laurent. Crédit photo : CMM

Il y a environ 100 000 ans, la presque totalité de l'Amérique du Nord est recouverte de grands glaciers. Près de 15 000 ans avant notre ère, la fonte de la calotte glaciaire laisse place à la mer de Champlain dans l'actuelle plaine du Saint-Laurent. Les Montréalaises, des intrusions magmatiques de plus de 120 millions d'années forment alors des îles. Les eaux salées de cette vaste mer intérieure sont progressivement remplacées par des eaux douces qui se retirent à leur tour pour former l'actuel bassin hydrographique du fleuve Saint-Laurent.

1.2.2 Environnement et paysage naturel

Vaste milieu riverain, l'Est de l'archipel couvre une superficie de 35 232 ha dont 12 016 ha (34 %) en superficie aquatique. Les rives du territoire, en excluant les îles, s'étendent sur 95 km linéaires de part et d'autre du fleuve (52,6 km) et des rivières des Mille-Îles (10,1 km) et des Prairies (32,1 km). Cependant, plus des deux tiers de ces rives sont artificialisés par des murets de béton, enrochements, quais et remblais. Les berges sont essentiellement privées, les parcs riverains et quais de l'Est de l'Archipel constituent les seuls points d'accès des citoyens au fleuve et aux deux rivières. De plus, près de la moitié des rives du secteur, incluant les îles, est sujette à l'érosion causée par le batillage des navires empruntant la Voie maritime.

Le territoire se distingue par la présence de 94 îles basses et généralement longiformes d'une grande richesse écologique (voir la section 1.2.3). L'ensemble des îles couvre 3 286 ha correspondant à 9,3 % de la superficie totale du territoire à l'étude. Elles sont réparties d'ouest en est, au sein des archipels de Boucherville, Varennes, Repentigny, Verchères et Contrecoeur. La majorité (54) de ces îles est protégée et à l'état naturel, elles constituent des habitats fauniques d'importance.



Parc en bordure de la rivière des Mille Îles.
Crédit photo : CMM



Îles sur le fleuve Saint-Laurent. Crédit photo : CMM

Certaines ont une fonction agricole (îles Bouchard, Sainte-Thérèse) alors que d'autres ont servi de site de dépôt de matériaux de dragage. Le maintien de la vocation agricole sur certaines îles a préservé le milieu insulaire du développement urbain en plus de contribuer à la diversité des paysages de l'Est de l'archipel.

Table 7 - Superficies du Grand Montréal et du secteur à l'étude

Superficie	Grand Montréal	Est de l'archipel
Terrestre	383 677 ha (88 %)	23 216 ha (66 %)
Aquatique	52 362 ha (12 %)	12 016 ha (34 %)
Totale	436 039 ha	35 232 ha

Source : CMM 2016

Table 8 - Classification écologique du territoire

Classification et principales caractéristiques écologiques du territoire	
Région écologique 1a – Plaine du bas Outaouais et de l'archipel de Montréal	Altitude 0-100 m
Unité de paysage de Montréal	Dépôts marins argileux et fluviatiles dominants
Domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme	Saison de croissance végétale la plus longue du Québec
Relief de plaine	

Source : MFFP

Le paysage forestier de l'Est de l'archipel se résume de manière générale à la présence de quelques boisés résiduels, situés dans des espaces verts d'intérêt et sur certaines îles. Le couvert forestier occupe 2 740 ha, représentant 3,7 % de la superficie de ces milieux à l'échelle métropolitaine. Plutôt dispersés sur le territoire, les bois et corridors forestiers métropolitains sont essentiellement localisés à Contrecoeur, Laval et Terrebonne.

Les boisés fragmentés se caractérisent par des peuplements de feuillus de 1 à 4 mètres sur les îles et le long de la rivière des Prairies et de 1 à 5 mètres sur la rive-sud. Les ensembles forestiers de plus grande envergure, qui regroupent des peuplements mélangés, mais à dominance feuillus de 1 à 7 mètres, se retrouvent dans les parcs des Grèves à Contrecoeur, de la Pointe-aux-Prairies à Montréal et de part et d'autre de l'autoroute 25 à Laval soit, dans les bois et corridors forestiers métropolitains.

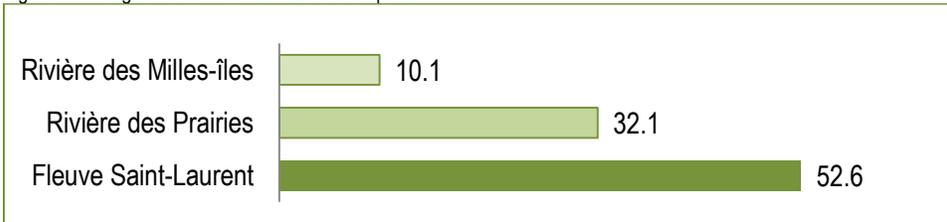
Certains espaces boisés de l'Est de l'archipel sont liés à des territoires d'intérêt régional : sur l'île de Montréal (les écoterritoires de la coulée verte du ruisseau Bertrand, du ruisseau De Montigny et de la trame verte de l'est et autres secteurs désignés mosaïques de milieux naturels) et sur le territoire de la Ville de Longueuil (le secteur d'intérêt écologique insulaire comprenant les îles de Boucherville et Charron).

Figure 10 - Localisation des îles de l'Est de l'archipel de Montréal



Source : CMM

Figure 11 - Longueur des rives de l'Est de l'archipel en km



Source : CMM

Réparties sur le territoire des municipalités concernées, cinquante-quatre de ces îles sont de propriété publique, douze de propriété mixte (privé et public) dont les deux plus grandes îles (Bouchard, Sainte-Thérèse) et dix-neuf sont entièrement privées. Si certaines îles ont servi de site de dépôt de matériaux de dragage, d'autres ont encore aujourd'hui une importante fonction agricole (îles Bouchard, Marie, Ronde, Sainte-Thérèse). La fonction agricole a permis de préserver le milieu insulaire de la pression des activités humaines en plus de contribuer à la

diversité biologique du territoire et de ses paysages. Îles de nature et de culture, elles participent grandement à l'identité et la singularité du territoire.



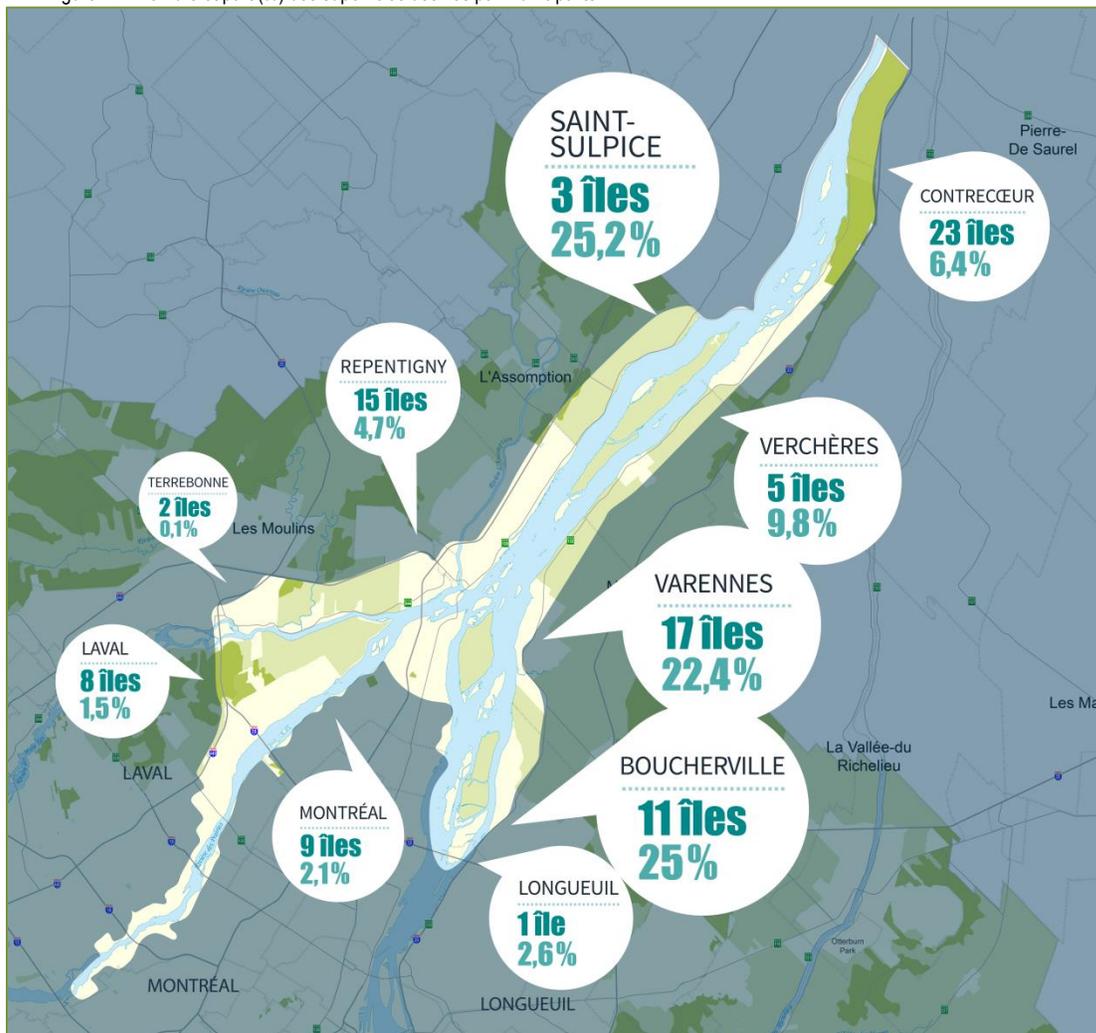
Paysage des îles. Crédit photo : CMM

Table 10 - Tenures et superficies des îles par municipalité

Municipalités	Île nb	Superficie ha	Type de tenure								
			Public	ha	Privé	ha	Mixte	ha	Ind.	ha	
Boucherville	11	861	11	861	0	0	0	0	0	0	0
Contrecoeur	23	221	16	193	7	28	0	0	0	0	0
Laval	8	51	4	13	0	0	4	38	0	0	0
Longueuil	1	91	0	0	0	0	1	91	0	0	0
Montréal	9	53	1	14	3	17	2	16	3	6	6
Repentigny	15	163	3	22	6	91	1	46	5	4	4
Saint-Sulpice	3	867	1	3	1	67	1	797	0	0	0
Terrebonne	2	5	1	5	0	0	0	0	1	0.1	0.1
Varenes	17	770	15	209	1	3	1	558	0	0	0
Verchères	5	338	2	59	1	12	2	267	0	0	0
Total	94	3 420	54	1 379	19	218	12	1 813	9	10	10

Source : CMM 2016

Figure 12 - Nombre et part (%) des superficies des îles par municipalité



Source : CMM

1.2.4 Richesse écologique et biodiversité

La position géographique du secteur à l'étude ainsi que ses conditions géologique, physiographique, hydrologique et climatique lui confèrent la plus grande richesse du territoire québécois en matière de biodiversité (Tardif, Lavoie, Lachance, 2005), mais l'empreinte humaine y est aussi la plus importante. Le patrimoine naturel du secteur est, par conséquent, d'une grande valeur écologique pour le Grand Montréal. Elle est liée à la diversité des milieux présents (aquatiques, riverains, humides, boisés, agricoles) et à la connectivité entre ces milieux. Voici quelques faits saillants :

- Bien que représentant une part significative de son territoire (12,4 %), les milieux humides de l'Est de l'archipel sont plutôt fragmentés et généralement situés le long des rivières et du fleuve ainsi que sur les îles de l'archipel. Ils constituent des lieux d'alimentation et de reproduction essentiels à la faune;
- Les îles du fleuve, épargnées par les pressions de l'urbanisation, demeurent des écosystèmes essentiels à la biodiversité du secteur, mais fragiles (voir section 3.4). Elles sont composées de bois, prairies, de champs cultivés et de milieux humides;



Milieu humide en bordure du fleuve à Boucherville. Crédit photo Horizon multiresource

- Les milieux forestiers de l'Est de l'archipel se résument à quelques bois résiduels répartis dans des espaces verts d'intérêt, dans la zone agricole permanente et sur certaines îles. Ils représentent néanmoins des milieux d'alimentation et de reproduction de grande qualité pour la faune.
- Certaines espèces fauniques alternent entre les milieux ouverts et forestiers. Les champs agricoles sont des lieux d'alimentation privilégiés notamment par les oiseaux de proie.
- Certains milieux naturels et semi-naturels sont connectés à d'autres milieux naturels d'importance à l'extérieur du secteur, tels que le bois de Verchères sur la Couronne Sud et la tourbière de Lanoraie située à la limite nord-est de la Couronne Nord. La complémentarité de ces milieux et le maintien de cette connectivité sont essentiels à la conservation de la diversité biologique du secteur et du Grand Montréal.
- De nombreuses espèces de poisson habitent les cours d'eau de l'Est de l'archipel de Montréal, 75 espèces ont été recensées dans la rivière des Mille-Îles et 58 espèces dans le fleuve;
- Près de 250 espèces d'oiseaux fréquentent le secteur fluvial. Les îles offrent un habitat favorable à plusieurs colonies d'oiseaux aquatiques et de rivages de même qu'à la sauvagine;
- L'herpétofaune est également bien présente, 16 espèces d'amphibiens sur un potentiel de 19 dans le sud-ouest du Québec ont été observées dans le secteur (Comité ZIP des Seigneuries, 2003);
- La flore du territoire est également très riche en espèces. À lui seul, le parc national des Îles-de-Boucherville compte plus de 450 espèces végétales (SEPAQ, 2015a).
- Plusieurs espèces fauniques et floristiques du secteur apparaissent sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, notamment une soixantaine d'espèces floristiques (CDPNQ, 2015);
- Par ailleurs, plusieurs organismes (ZIP, Éco-Nature, CNC, Canards illimités, Guêpe, etc.) œuvrent sur le territoire afin de protéger, mettre en valeur et faire connaître à la collectivité la richesse des écosystèmes et de la biodiversité ainsi que leur fragilité.

Table 11 - Quelques espèces en péril du secteur à l'étude

Faune	Flore
Esturgeon jaune	Arisème dragon
Brochet d'Amérique	Carmantine d'Amérique
Anguille d'Amérique	Lézardelle penchée
Alose savoureuse	Érable noir
Chevalier cuiré	Noyer cendré

Source : MFFP et CDPNQ



Arisème dragon

La valeur économique de la Ceinture verte et trame bleue du Grand Montréal

La Fondation David Suzuki (FDS, 2015) a publié récemment les résultats d'une étude qui révèle la valeur économique que les Québécois accordent à certains attributs écologiques caractéristiques des plans et cours d'eau du territoire du Grand Montréal. La valeur la plus élevée a été attribuée à la superficie restaurée et à la qualité de l'eau suivie des activités de sensibilisation, activités récréatives, qualité du paysage, biodiversité et stockage du carbone.

1.2.5 Un territoire naturel fragile

Il a été démontré dans les précédentes sections que le territoire de l'Est de l'archipel du Grand Montréal possède une grande richesse écologique. Par contre, les activités urbaines et économiques qui se déroulent en contiguïté avec ces milieux fragiles leur font subir des pressions importantes, qui menacent l'intégrité des écosystèmes.

1.2.5.1 Rives

L'artificialisation des rives sur plus des deux tiers du littoral, à l'exclusion des îles, et la construction de diverses infrastructures représentent une perte considérable d'habitats fauniques et floristiques. Les hélices et l'ancrage des embarcations motorisées détruisent les herbiers aquatiques près des rives, des habitats essentiels à plusieurs espèces de poissons du Saint-Laurent. L'effet du batillage des navires empruntant la Voie maritime cause de l'érosion sur près de la moitié des rives, incluant les îles, dont l'effet est amplifié par la configuration étroite du tronçon fluvial (Comité ZIP des Seigneuries, 2003).

Figure 13 - Pointe de l'est de l'île de Montréal en 1948 et 2013,



Source images : Données ouvertes de la Ville de Montréal et CMM

1.2.5.2 Îles

En raison de leur isolement géographique et d'un manque de contrôle des autorités, les îles de l'Est de l'archipel sont visitées par de nombreuses personnes qui viennent y chasser, pêcher, cueillir des plantes, camper, voire même se construire une habitation de fortune loin des regards. Ces activités illégales causent la destruction d'habitats fauniques et floristiques, perturbent les périodes de reproduction et de nidification au sol des oiseaux et causent la compaction des sols de milieux fragiles en raison du piétinement causé par la circulation à pied (CNC, 2015).

1.2.5.3 Niveau et débit de l'eau

Le modèle d'écoulement du Saint-Laurent a été passablement modifié par diverses interventions humaines au cours des dernières décennies affectant ainsi le niveau et le débit des eaux du fleuve. Ces fluctuations exercent une pression sur les écosystèmes présents selon le Groupe de travail *Suivi de l'état du Saint-Laurent* (Plan Saint-Laurent, 2014). Ils menacent d'assèchement les milieux humides le long des rives et participent au phénomène d'exondation et d'érosion des rives.

1.2.5.4 Qualité de l'eau

Les effluents de l'île de Montréal provenant de la station d'épuration de la Ville de Montréal sont rejetés dans le fleuve à l'île aux Vaches au sud de l'île Sainte-Thérèse. La station dessert une population de plus de 1 880 000 habitants et environ 8 000 commerces et industries. Elle opère un traitement physico-chimique primaire avancé et n'effectue pour l'instant aucun traitement de désinfection des eaux usées. Bactéries et virus sont donc déversés directement dans le fleuve. Les rejets, comparables au débit moyen estival de la rivière L'Assomption, comprennent une charge de 920 milliards de coliformes fécaux à la seconde qui s'écoule dans la partie centre nord du corridor fluvial (Comité ZIP des Seigneuries, 2003). Toutefois, la construction d'une unité de désinfection à l'ozone est en développement. La mise en service est prévue pour 2018 (Montréal, 2015a). Il est raisonnable de prétendre que la qualité des eaux en aval devrait connaître une remarquable amélioration et contribuer à la préservation des écosystèmes.

L'augmentation du débit et des débordements d'eaux usées non traitées à la suite de précipitations plus importantes des dernières années a causé une diminution de la qualité bactériologique des eaux du fleuve. Toutefois, les municipalités ont entrepris des travaux pour limiter les débordements.

Par ailleurs, si l'on observe une diminution substantielle de la concentration des contaminants dits historiques (BPC, les métaux, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), le mercure et les dioxines et furanes), de nouvelles substances organiques potentiellement néfastes pour l'écosystème aquatique sont en émergence.

Il s'agit de PBDE (substances retardatrices de flamme), de siloxanes, de tributylétain (TBT) et des PPSP qui regroupent les médicaments (hormones, antidépresseurs, etc.) et les produits d'hygiène et de beauté (Plan Saint-Laurent, 2014). Le déversement accidentel de produits pétroliers pourrait contaminer localement les eaux du fleuve, source d'eau potable pour une part importante de la population québécoise.

1.2.5.5 Changements climatiques

Les changements climatiques pourraient causer une fluctuation importante du niveau et des débits d'eau. Dans le secteur de Montréal, la diminution des débits aurait des conséquences importantes sur l'économie, affectant la libre circulation de la navigation commerciale (Ouranos, s.d.). Les impacts de changements climatiques sur les milieux naturels sont également à prévoir. La fluctuation du niveau d'eau pourrait mener à l'assèchement des milieux humides et perturber les superficies disponibles pour la reproduction des espèces, notamment le grand brochet et la perchaude (Brodeur et coll., 2006).

1.2.5.6 Espèces exotiques envahissantes

De nombreuses espèces végétales ont été introduites sur le territoire depuis la colonisation européenne. Certaines de ses espèces démontrent de grandes capacités d'adaptation au point de devenir envahissantes. Ces espèces exotiques envahissantes (EEE) constituent une menace pour les écosystèmes et l'une des principales causes de la perte de biodiversité au Québec. La propagation d'au moins dix de ces espèces est préoccupante et fait partie d'un programme de suivi par les comités ZIP Jacques-Cartier et de Seigneuries (ZIP Jacques-Cartier, 2014). Les principaux vecteurs d'introduction sont le transport maritime, la navigation de plaisance, la pêche et l'aquaculture (aquariophilie) (CQEE, 2015). Les îles de Boucherville sont particulièrement affectées par le roseau commun (phragmite) (Plan Saint-Laurent, 2014).

Table 12 - EEE sous surveillance dans l'Est de l'archipel de Montréal

EEE sous surveillance dans le territoire d'étude	
Alpiste roseau (<i>Phalaris arundinacea</i>)	Myriophylle à épi (<i>Myriophyllum spicatum</i>)
Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Nerprun bourdaine (<i>Rhamnus Frangula</i>)
Butome à ombelle (<i>Butomus umbellatus</i>)	Phragmite commun (<i>Phragmite australis</i>)
Châtaigne d'eau (<i>Trapa natans</i>)	Renouée japonaise (<i>Fallopia japonica</i>)
Hydrocharide grenouillette (<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>)	Salicaire commune (<i>Lythrum salicaria</i>)

Source : ZIP Jacques-Cartier

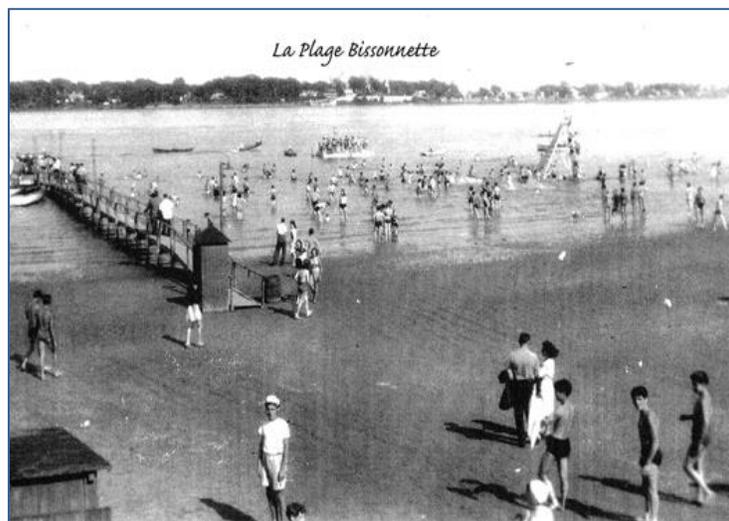
1.2.5.7 Déprédation

Le développement humain et la fragmentation des habitats naturels ont conduit certaines espèces (ex. : cerf de Virginie, bernache, castor) à modifier leur comportement et à utiliser des milieux naturels situés dans les zones urbaines ou agricoles comme habitats ou lieux d'alimentation. La densité de la population de cerf de Virginie cause une pression sur la flore des milieux naturels du secteur d'étude, notamment dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies sur la pointe est de l'île de Montréal.

1.3 L'Est de l'archipel : un terrain de jeu et de découvertes

Au début du XX^e siècle, la fonction agricole des rives de l'Est de l'archipel a fait place à la villégiature avant de céder sa place à l'occupation résidentielle et industrielle. L'arrivée du chemin de fer puis de l'automobile a facilité cette évolution. Les familles ouvrières accèdent à des activités de loisir et de détente. L'été, elles fréquentent les plages de la région. Dans les années 50' les plages Bissonnette et Choquette, situées sur l'île Sainte-Thérèse pouvaient accueillir jusqu'à 10 000 personnes les fins de semaine. Les visiteurs s'y rendaient par traversier depuis le bout de l'île à Pointe-aux-Trembles.

La dégradation de la qualité des eaux du fleuve et de ses affluents et la grande mobilité des citoyens les ont menés à découvrir d'autres lieux. Dans les années 1980, la construction de stations d'épuration des effluents des villes du Grand Montréal a permis d'améliorer de manière significative la qualité des eaux du fleuve et d'en favoriser la réappropriation citoyenne et à certains de ses usages récréatifs. Toutefois, les sites propices à la baignade demeurent limités. La mise en service de l'usine de désinfection à l'ozone des effluents de l'île de Montréal devrait mener à une augmentation significative de la qualité de l'eau en aval.



Plage Bissonnette, Île Sainte-Thérèse, 1950. Source : Atelier d'histoire de Pointe-aux-Trembles

1.3.1 Demandes sociales et tendances en tourisme

Les préoccupations sociales à l'égard de l'environnement, de la santé et de l'alimentation ainsi qu'aux loisirs conduisent à une demande sociale grandissante à l'égard du patrimoine culturel et naturel (Réseau de veille en tourisme 2015; Chaire de tourisme Transat ESG UQAM, 2015; Zins, Beauchesne et Rousseau-Lefebvre, 2014). En voici un aperçu :

- Les citoyens souhaitent de plus en plus accéder à la nature, notamment à l'eau et aux paysages riverains pour s'y recréer et se ressourcer ;
- Les citoyens sont de plus en plus sensibles à la qualité de leur cadre de vie ;
- Les citoyens sont toujours plus nombreux à pratiquer régulièrement le vélo et la course à pied ;
- Le tourisme d'aventure est en progression. Les adeptes souhaitent vivre des défis physiques et l'expérience de sensations fortes ;
- Les activités d'aventures, de découvertes et d'authenticité sont particulièrement prisées des touristes ;
- L'écotourisme aussi en plein essor, privilégie la découverte et l'authenticité dans le respect de l'environnement ;
- La préoccupation à l'égard de l'alimentation suscite un intérêt grandissant pour l'agrotourisme et les paysages agricoles ;
- Le tourisme numérique progresse rapidement, les citoyens et visiteurs s'informent de plus en plus par les outils de communication numériques auprès de sources officielles et des réseaux sociaux. Ils sont également de plus en plus nombreux à commenter, participer et à qualifier leurs expériences et découvertes.

1.3.2 Aperçu du marché touristique du Grand Montréal

Le patrimoine et le paysage participent à l'expérience touristique d'une région. Selon des études de marché, les tendances en tourisme au Québec et dans le Grand Montréal illustrent le potentiel que peuvent présenter ces composantes dans l'attractivité d'un territoire :

- Le marché touristique local et régional est composé d'excursionnistes provenant d'un bassin de population de près de 4 millions d'habitants;
- En 2014, plus de 9,2 millions de touristes ont fréquenté la région de Montréal, une hausse de 2,2 % par rapport à 2013. Les touristes américains (part de 17,9 %, + 2,9 %) et les touristes d'outremer (part de 10,2 %, + 5,9 %) sont de plus en plus nombreux. Les dépenses touristiques sont estimées à plus de 2,7 milliards \$ en hausse de 4,6 % (Tourisme Montréal, 2015a);
- En 2015, les données disponibles jusqu'en juillet dernier, confirment la tendance vers une progression substantielle de la fréquentation touristique chez les touristes américains (+4,6 %) et ceux en provenance d'outremer (+4,7 %) (Marin, 2015). Selon Tourisme Montréal (2015b), pour les mois de juin à août, une croissance de 9,8 % a été enregistrée pour les entrées de touristes américains aux frontières du Québec;
- Les citoyens sont de plus en plus nombreux à pratiquer régulièrement le vélo et la course à pied. Au Québec en 2010, on estime que 2 millions d'adultes âgés de 18 à 74 ans font du vélo au moins une fois par semaine (Vélo Québec, 2010).

Le tourisme à vélo

Selon une étude récente (Chaire de tourisme Transat ESG UQAM, 2015), au Québec, 40 % des touristes à vélo habitent la région de Montréal. Les touristes à vélo hors Québec proviennent à 44 % de l'Ontario et à 19 % du nord des États-Unis.

Les principales motivations des participants sont:

- Pratiquer une activité physique et maintenir la forme : 87 %
- Admirer les paysages : 75 %
- Se retrouver dans la nature et prendre l'air : 74 %
- Découvrir de nouvelles régions : 60 %
- Vivre une immersion locale : 48 %

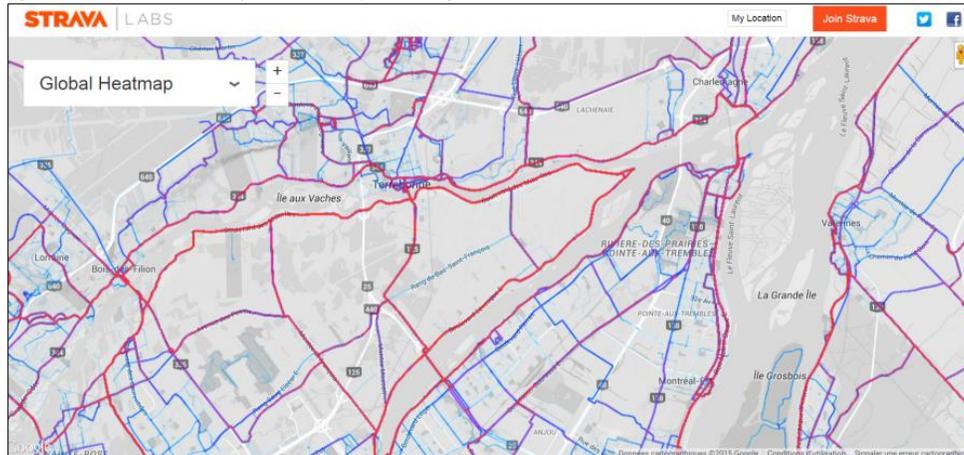
Les deux dernières motivations sont particulièrement importantes pour les touristes provenant de l'extérieur du Québec.

1.3.3 Éléments récréotouristiques de la zone d'étude

L'Est de l'archipel regorge d'attraits naturels et culturels susceptibles de répondre aux attentes des citoyens et des visiteurs. Néanmoins certaines contraintes subsistent et peuvent nuire à leur attractivité. L'énumération qui suit présente quelques-uns de ces attraits et, le cas échéant, les contraintes qui leur sont rattachées :

- Les tracés fondateurs sur le territoire offrent de nombreux attraits naturels et culturels. Le circuit patrimonial *Parcours riverain* sur l'île de Montréal (Ville de Montréal, 2013 b) et le circuit touristique du Chemin du Roy (Chemin du Roy, 2015) entre Saint-Sulpice et Repentigny sont des outils de mise en valeur du patrimoine de grande qualité. L'intégration à l'échelle régionale de tels circuits reste à faire ;
- L'offre d'activités récréatives et culturelles destinée aux touristes et excursionnistes dans la zone d'étude varie au fil des saisons
 - Été : vélo, randonnée pédestre, pêche, navigation de plaisance (embarcations motorisées et légères telles que le canot et le kayak), camping, paintball, observation et interprétation (nature et culture), agrotourisme et croisières-excursions, mais la baignade n'est pas encore possible;
 - Hiver : pêche blanche, kite-surfing, randonnée pédestre, raquette, ski de fond, patin, observation et interprétation (nature et culture) ;
- Pendant la saison estivale, quatre navettes fluviales permettent aux citoyens et visiteurs de traverser le fleuve entre les rives depuis Montréal, Boucherville, Longueuil, Varennes et Repentigny et de rejoindre les îles Charron et de Boucherville. Les navettes fluviales bonifient l'expérience de découverte des paysages du territoire en plus de rapprocher les secteurs pour les piétons et les cyclistes. Depuis 2014, un projet pilote permet de joindre la pointe est de l'île de Montréal (Arrondissement Pointe-aux-Trembles-Rivière-des-Prairies, la Rive-Sud (Varennes) et la Rive-Nord (Repentigny). Toutefois la pérennité des navettes n'est pas assurée et le service demeure méconnu des citoyens. L'accès par transport collectif aux quais d'embarquement est difficile. Il n'y a pas d'offre de vélos en libre-service ;
- La zone d'étude compte 248 km de voies cyclables (11,3 % des voies cyclables du Grand Montréal). Comme on peut le constater sur la carte ci-dessous, les sportifs semblent privilégier les routes riveraines ;

Figure 14 - Carte des circuits cyclistes utilisés par les usagers inscrits au réseau STRAVA



- Plusieurs produits d'excursion sur l'eau sont offerts. Certaines excursions favorisent la découverte de la portion fluviale du fleuve (Croisière AML, Bateau-mouche) et l'observation des attraits de la zone d'étude. Toutefois, leurs bateaux ne peuvent s'arrêter à proximité de noyaux villageois faute d'infrastructures adéquates ;
- Le paysage agricole est intéressant, mais méconnu et peu accessible;
- Quelques activités agrotouristiques sont présentes sur le territoire. L'on retrouve quelques vignobles sur des îles du fleuve (Bouchard, Ronde) et à Varennes, Verchères, Saint-Sulpice, mais l'offre agrotouristique du secteur est peu connue ;
- L'Est de l'archipel comprend plus de 25 rampes et descentes de mises à l'eau (embarcations de plaisance ou légères) publiques et privées. La croissance des amateurs de navigation de plaisance exerce une pression sur les infrastructures municipales qui ne parviennent pas à répondre à la demande. Certaines municipalités exigent depuis peu une tarification qui limite l'accès aux rampes de mise à l'eau à leurs citoyens soulevant la polémique dans la collectivité ;
- Par ailleurs, on dénombre 94 parcs sur les rives comprenant 88 parcs riverains municipaux, 4 Parcs-nature (de la Pointe-aux-Prairies, du Ruisseau-De Montigny, de l'île de la Visitation et du Bois-de-Saraguay) sur l'île de Montréal, un parc régional (des Grèves à Contrecoeur) ainsi que le Parc national des Îles-de-Boucherville à Boucherville. Dans l'ensemble, le réseau de parcs en rive est peu connu de la population ;
- Des circuits du Sentier maritime du Saint-Laurent destiné aux embarcations légères (kayak et canot) permettent à ses usagers de découvrir les plans d'eau de la zone d'étude et de se rapprocher de la nature. La location d'embarcation est possible, mais l'offre est plutôt limitée :
 - La Route bleue du Grand Montréal: (250 km depuis Delson jusqu'à Sainte-Anne-de-Sorel et 94 sites d'arrêt autorisés) propose 10 itinéraires sur les tronçons du fleuve et de la rivière des Prairies compris dans le territoire d'étude ;
 - Route bleue des voyageurs (155 km depuis Saint-André d'Argenteuil en passant par le lac des Deux-Montagnes, les rivières des Mille-Îles et des Prairies et longeant la rive nord du fleuve jusqu'à Saint-Sulpice) propose trois itinéraires sur des portions des trois cours d'eau compris dans le territoire d'étude ;

- Le quai de Verchères est le seul quai où la profondeur de l'eau donne accès aux bateaux de croisière.

Table 13 - Nombre de parcs en rive par municipalités

	Fleuve	Rivières des Prairies	Rivière des Mille-Îles
Boucherville	4		
Contrecoeur	7		
Charlemagne		1	
Laval		18	1
Longueuil	1		
Montréal	5	42	
Repentigny	3		
Terrebonne			9
Varennes	1		
Verchères	2		
Total	23	61	10

Source : CMM

1.3.4 Développement récréotouristique

Tourisme Montréal reconnaît que le réseau bleu et vert de la région montréalaise constitue un atout distinctif, le caractère insulaire est un élément fort de Montréal qui reste toutefois à développer. Le Montréal Bleu devrait se concrétiser à large échelle, mais sa mise en valeur nécessite des efforts de la part des pouvoirs publics (Tourisme Montréal, 2003). Certaines agences régionales de tourisme du secteur souhaitent également favoriser une présence régionale plus soutenue, travailler de concert avec les acteurs régionaux et participer à une stratégie de promotion commune (Tourisme des Moulins, 2015) en favorisant la création de nouvelles expériences touristiques et de projets porteurs notamment par le développement de partenariats (Tourisme des Moulins, 2015; Tourisme Laval, 2013). Le développement du tourisme nautique, de circuits vélos et la mise en valeur du patrimoine bâti par la création de circuits thématiques nécessite des efforts de concertation à l'échelle régionale (Tourisme des Moulins, 2015).

En 2002, un plan directeur d'aménagement a été élaboré par l'organisme *Croissant de l'Est* afin de développer une vision intégrée d'une large partie du territoire à l'étude dans une perspective de réappropriation collective du fleuve Saint-Laurent. Abordant cinq grands thèmes (1- Protection des milieux naturels et patrimoniaux 2- Mise en valeur et animation du patrimoine culturel 3- Développement économique et social 4- Accueil et information du public 5- Innovation et expérimentation), ce plan directeur proposait un concept d'aménagement sur trois volets :

- Aménagements en rives par le développement d'un réseau cyclable et sentiers en rives et sur les îles et regroupés selon des thématiques (circuits de découverte), les parcs riverains au cœur des

noyaux villageois servant de points d'ancrage et lieux de diffusion de l'information et d'animation aux visiteurs;

- Mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et archéologique du territoire en relation avec le fleuve Saint-Laurent, notamment par le développement de circuits thématiques;
- Infrastructures et nautisme pour favoriser la découverte du fleuve en privilégiant l'aménagement ou l'amélioration de ressources collectives (quais et rampes de mise à l'eau), le développement de liens interrives (navettes fluviales).

Le travail de l'organisme *Croissant de l'Est* a mené à l'identification de l'île Sainte-Thérèse comme site présentant un grand potentiel récréotouristique en raison de la richesse de son patrimoine naturel et culturel, de son intérêt historique, de sa localisation à proximité d'un bassin de population important, mais épargné des interventions anthropiques. Propriété du gouvernement du Québec à 90 %, la totalité de l'île est située en zone agricole permanente et cultivée sur plus des deux tiers du territoire. Le secteur sud est constitué de marais et d'herbiers. L'île recèle un potentiel archéologique important, une étude préliminaire ayant répertorié une trentaine de sites. Aussi, des sentiers, des observatoires et quelques équipements rudimentaires pour la récréation sont présents.

Enfin, plusieurs projets récréotouristiques sont en voie de planification, développement ou de consolidation dans la zone d'étude. Leur mise en œuvre favoriserait la concrétisation de la Trame verte et bleu du Grand Montréal en plus de contribuer significativement à la qualité de vie des citoyens et à l'attractivité de la région auprès de visiteurs.

Parc national des Îles-de-Boucherville

Le parc national des Îles de Boucherville, dont la création remonte à 1984, est composé de cinq îles rapprochées. Géré par la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), le parc mise sur les richesses de son patrimoine naturel et culturel pour offrir aux visiteurs des activités diversifiées, sur l'eau et sur terre. Ces activités de découverte offrent aux



Kayakiste dans les chenaux. Crédit photo SEPAQ

marcheurs, cyclistes, canoteurs et campeurs des regards sur la faune et la flore terrestres et aquatiques ainsi que sur l'histoire du site qui remonte à l'occupation amérindienne à l'époque du sylvicole.

Issus du fleuve Saint-Laurent, des chenaux sillonnent les lisières de rivage des îles du parc à partir d'où se succèdent des écosystèmes terrestres, aquatiques et semi-aquatiques. Les nombreux milieux humides d'eau douce composent une séquence bien visible d'espèces de plantes aquatiques, les secteurs boisés constituent des refuges aux espèces menacées ou vulnérables et la flore, composée de plus de 450 espèces végétales, est représentative du milieu riverain.

Table 14 - Projets récréotouristiques

Projets en voie de planification, de développement ou de consolidation	Organisation
Aménagement d'une promenade riveraine	Boucherville
Aménagement de la plage du parc de l'île Charron	Longueuil
Aménagement du Parc-nature du Bois-de-Saraguay	Ville de Montréal, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Aménagement récréotouristique à l'île Sainte-Thérèse	Varenes
Aménagement d'accès aux rives et de mise à niveau de la Colonie des Grèves	Coopérative de solidarité du Parc régional des Grèves et ses partenaires
Parc-plage au parc Saint-Laurent et Plan directeur d'aménagement des berges	Repentigny
Parcours riverain Répertoire numérique de l'histoire de l'île de Montréal, outil web et application mobile	Ville de Montréal, Division du patrimoine
Plage de l'Est	Ville de Montréal, arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
Pôle récréotouristique de la Pointe Est de l'île de Montréal	Ville de Montréal, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Projet pilote de navette fluviale entre Repentigny-Varenes-Montréal	Repentigny-Varenes-Montréal (Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles)
Protection et mise en valeur des îles du fleuve Saint-Laurent (sensibilisation et rationalisation des accès à sept îles de l'Est de l'archipel)	Conservation de la nature Canada (CNC)
Réfection du quai et renaturalisation en bordure du fleuve	Verchères
Sentier maritime du Saint-Laurent Route bleue du Grand Montréal	Comité Zip Ville-Marie et partenaires
Sentier maritime du Saint-Laurent Route bleue des voyageurs	Éco-Nature
Trame verte et bleue métropolitaine Sentier pédestre et cyclable Oka-Mont-Saint-Hilaire	CMM et partenaires
Trame verte et bleue métropolitaine Parc de la rivière des Mille-Îles	CMM et partenaires

Source : CMM et partenaires concernés

2 Diagnostic et enjeux

Une évaluation des facteurs internes et externes qui influencent le développement du secteur et leurs impacts sur la protection et la mise en valeur des paysages et du patrimoine a été réalisée par l'entremise d'une analyse des forces, des faiblesses, des menaces et des opportunités (FFOM) qui agissent sur le territoire. Cette analyse des FFOM permet de déterminer les facteurs clés de succès, de dégager les éléments susceptibles de menacer l'atteinte d'un objectif, d'identifier les éléments à corriger et/ou compenser et de nommer des opportunités qui pourraient susciter de nouvelles forces.

L'Est de l'archipel : une planification cohérente

Le diagnostic s'appuie sur les constats dégagés lors de la réalisation du portrait et de l'état des lieux ainsi que sur les résultats des activités de concertation. La firme Horizon multiresource a procédé à une identification préliminaire des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces (FFOM) présentes sur le territoire, en termes d'environnement naturel, de patrimoine bâti et de récréotourisme, soit les trois éléments clés du portrait. Dans un deuxième temps, l'ensemble des parties prenantes² ont été invitées à participer à des tables de travail pour discuter des FFOM identifiées, les modifier, les bonifier et les reformuler sur les bases de leurs connaissances et de leur expertise. En dernier lieu, les participants ont procédé, de manière individuelle, à la validation des FFOM et au croisement de ceux-ci pour en dégager des enjeux, et ce, dans le cadre d'un sondage.

2.1.1 Compilation des résultats

Forces
1. Volontés locales de travailler ensemble pour consolider le réseau récréatif et protéger les espaces
2. Réseau d'organisations environnementales sur le territoire
3. Richesse de la biodiversité
4. Végétation arborescente (notamment en rives) assure le caractère champêtre
5. Réseaux de transports étendus et diversifiés
6. Offre diversifiée en activités récréatives saisonnières
7. Qualité et diversité des points de vue sur les paysages
8. Diversité et densité des éléments patrimoniaux rappelant le cadastre seigneurial et les tracés fondateurs sur le territoire
9. Présence de sites aquatiques protégés
10. Connectivité des milieux naturels (protégés et non-protégés)
11. Efforts des villes pour améliorer le traitement des eaux usées dans les cours d'eau

² Voir l'annexe 1 pour la liste des organismes ayant participé aux activités de concertation.

Faiblesses

1. Méconnaissance de la richesse et de la diversité des milieux naturels, des paysages ruraux et urbains
2. Fragmentation écologique des milieux naturels terrestres protégés
3. Superficie restreinte en aires terrestres protégées (municipales et privées)
4. Représentation géographiquement disparate des organismes de protection et de mise en valeur sur le territoire (Agences des forêts privées, OBV)
5. Faible accessibilité aux berges et au fleuve (offre, transport actif, collectif et stationnement, tarification et privatisation)
6. Fermeture graduelle et distribution inégale des vues sur l'eau (pression de développement urbain)
7. Faible reconnaissance des paysages à tous les niveaux de planification
8. Intégration architecturale au contexte paysager
9. Patrimoine et territoire agricole méconnus et peu mis en valeur
10. Réseau récréatif incomplet (cyclable, bleu et vert) et fragmenté (barrages, infrastructures routières)
11. Cohabitation des usages récréatifs et économiques sur le fleuve
12. Sécurité publique déficiente (contrôle des incendies sur les îles, absence de patrouilles environnementales avec capacité d'intervention, manque d'outils de surveillance)
13. Faible promotion marketing de l'Archipel
14. Le manque de coordination et de vision globale concertée (multiplicité d'acteurs et des niveaux de juridiction fédérale-provinciale-municipale)
15. Méconnaissance des outils pour la conservation et la mise en valeur des espaces naturels

Opportunités

1. Bassin démographique important et d'intérêts diversifiés
2. Reconnaissance de la valeur des biens et services écologiques des écosystèmes aquatiques et riverains chez les Québécois
3. Potentiel d'agrandissement des aires protégées privées et municipales (terrestres et aquatiques)
4. Demande et tendances en tourisme de plein air, récréatif, culturel, historique et agricole
5. Variation saisonnière du paysage
6. Programmes d'aide de mise en valeur environnementale privés et publics
1. Stratégie maritime provinciale et alliance verte

Menaces

1. Taxation et fiscalité non adaptée (outils fiscaux non adaptés pour la conservation et la mise en valeur)
2. Faible gestion faunique
3. Érosion sur les îles (effet de batillage)
4. Intensification du trafic maritime (cohabitation d'usages, sécurité, érosion, etc.)
5. Changements climatiques (variations saisonnières pour les activités hivernales, exondation des rives, etc.)
6. Espèces exotiques envahissantes (agrile du frêne, berce de Caucase, etc.)
7. Contaminants aux effets connus et inconnus rejetés dans les effluents
8. Pression du développement sur le patrimoine
9. Privatisation des berges
10. Manque de ressources financières (publiques et privées) au maintien et au développement des réseaux récréatifs (cyclable, fluvial dont les navettes)

2.1.2 Grands constats

L'analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces identifiées par les partenaires a permis de dégager des constats. Ceux-ci seront des intrants à l'identification des enjeux, à la vision, des orientations, des objectifs et du projet de plan d'action:

1. La demande et les tendances en tourisme de plein air, récréatif, culturel, historique et agricole contribuent à l'achèvement du réseau récréatif bleu et vert;
2. La pérennité et la mise en valeur des patrimoines (naturel, culturel, agricole et paysager) constituent une préoccupation majeure;
3. Plusieurs facteurs menacent la biodiversité dont la perte d'habitats, les changements climatiques, les espèces envahissantes, le rejet de contaminants et l'érosion;
4. Le réseau des aires protégées a un fort potentiel d'agrandissement;
5. La disponibilité et l'accessibilité aux fonds publics ainsi que la méconnaissance des fonds privés existants limitent les moyens de mise en œuvre locaux et les opportunités de travailler ensemble à consolider le réseau récréatif, à assurer l'accès aux berges, à protéger les espaces et à assurer la sécurité publique;
6. La sensibilisation de la population et le leadership des décideurs permettraient d'accentuer les efforts de mise en valeur et de protection du secteur;
7. La reconnaissance et la mise en valeur des paysages renforcent la qualité de vie des citoyens;
8. Les accès publics aux paysages naturels sont limités et peuvent être améliorés;
9. Il y a un manque d'harmonisation, notamment au niveau réglementaire, en ce qui a trait aux interventions sur le fleuve Saint-Laurent ainsi qu'à la protection du patrimoine (naturel, culturel, agricole et paysager).

2.1.3 Enjeux

Sur les bases du diagnostic établi et des activités de concertation qui ont été menées, les enjeux significatifs suivants ont été identifiés par les parties prenantes. Ces enjeux ont guidé la formulation d'un énoncé de vision partagé par le milieu concerté ainsi que la détermination d'orientations et de pistes d'action.

1. La reconnaissance des éléments patrimoniaux naturels, culturels, bâtis et agricoles significatifs et des paysages

Des éléments patrimoniaux naturels, culturels, bâtis et agricoles structurent le territoire: le fleuve, les îles, les rives naturelles, les noyaux villageois (ex. : trame, bâti patrimonial institutionnel et résidentiel, quais), les tracés fondateurs, la persistance du cadastre ancien sur le territoire dans la trame des rues et les parcelles agricoles, le bâti agricole ancien. Ces éléments contribuent à la qualité, la diversité et l'identité paysagère du territoire. Or la pression de développement urbain et des activités humaines (industrielles, agricoles, récréatives, etc.) fragilisent la pérennité de ces éléments de même que la vue et l'accès des citoyens et aux visiteurs à ceux-ci. Les actions et interventions proposées devraient permettre de connaître et faire connaître ces éléments.

2. La protection des milieux naturels terrestres et aquatiques

Le territoire est situé dans la région la plus peuplée de la province. Ce secteur au climat plus doux est riche en biodiversité, car il comprend la limite nord de l'aire de distribution de nombreuses espèces. Or, les milieux naturels terrestres et aquatiques restants et leur connectivité sont fragilisés par la pression de développement et les activités humaines. Cette pression contribue à la perte d'habitats précieux pour de nombreuses espèces fauniques et floristiques ainsi qu'à leur circulation ou propagation. Les actions et interventions proposées devraient favoriser la protection de ces milieux naturels et particulièrement leur connectivité.

3. Le renforcement de l'attractivité et de l'identité de l'Est de l'archipel notamment par le développement de l'offre récréotouristique et la conservation des milieux naturels

Les éléments patrimoniaux et paysagers identitaires du territoire d'étude participent à son attractivité auprès des citoyens et des touristes. Or, le diagnostic du territoire a démontré que ces éléments patrimoniaux et paysagers sont vulnérables. Comment renforcer l'attractivité et l'identité du territoire? L'identification d'un secteur significatif du territoire pourrait faire l'objet d'un statut de protection légal des paysages (paysage humanisé ou paysage culturel patrimonial). Par exemple, le statut de paysage humanisé qui relève du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) reconnaît l'apport positif de certaines activités humaines réalisées en harmonie avec la nature (ex. : agriculture, agroforesterie) à la présence d'une biodiversité spécifique ainsi qu'au façonnement des composantes naturelles et des paysages d'un territoire. Le statut reconnaît également que la conservation des qualités remarquables du territoire dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à

l'origine. Cette catégorie d'aire protégée s'inscrit dans une démarche ascendante et doit être portée par la collectivité.

4. L'occupation récréotouristique et l'appropriation publique du territoire

Les citoyens et visiteurs sont de plus en plus nombreux à souhaiter accéder aux milieux naturels particulièrement aux rives et à l'eau, mais aussi au milieu agricole et à ses paysages. Les actions proposées devraient favoriser l'appropriation publique et le récréotourisme dans le respect des capacités de support des milieux naturels et la cohabitation harmonieuse des divers usages. Par ailleurs, des actions et interventions pouvant conduire à une meilleure appropriation publique du territoire en milieu agricole pourraient favoriser le développement d'activités agrotouristiques et assurer la protection et la mise en valeur de certains de ses éléments patrimoniaux et paysagers (ex. conversion d'une grange ancienne en écomusée ou kiosque de vente de produits du terroir).

5. La concertation des parties prenantes pour les actions de protection et de mise en valeur du territoire

La concertation des parties prenantes favoriserait la cohérence des actions de protection et de mise en valeur du secteur d'étude particulièrement à l'élaboration d'un projet porteur.



3 Vision et orientations

La détermination des enjeux du territoire a permis aux partenaires d'identifier les principaux éléments d'un futur souhaité pour le territoire de l'Est de l'archipel. L'énoncé de vision présenté dans cette section résulte de leurs discussions. Les orientations qui suivent constituent les principes directeurs pouvant guider les actions des partenaires et concrétiser la vision commune. Leur formulation est également issue des échanges recueillis au cours du processus de concertation.

L'Est de l'archipel : un avenir commun

Par la définition d'un énoncé de vision commune, les parties prenantes ont exprimé leur volonté de protéger et de mettre en valeur les éléments paysagers et patrimoniaux par une approche de planification globale et intégrée. Cette vision vise à dégager une image rassembleuse du futur désiré pour ce territoire, à guider les actions des partenaires vers le changement souhaité et à sous-tendre une stratégie concertée de planification et de prise de décision. La participation et l'implication des partenaires aux multiples activités de concertation et de co-construction ont mené à la définition de l'énoncé de vision suivant :

En 2025, le patrimoine naturel, bâti, culturel et agricole ainsi que les paysages de l'Est de l'archipel sont connus et reconnus par la collectivité qui participe fièrement à leur protection et leur mise en valeur. Les parties prenantes concernées collaborent et agissent de manière concertée. Leurs actions préservent l'identité du secteur et de son histoire, renforcent son attractivité tout en assurant la protection et la mise en valeur de ses milieux riverains et insulaires et l'atteinte d'un équilibre. Le déploiement de réseaux intégrés, à des fins récréatives et utilitaires, notamment cyclable, pédestre et nautique, facilite et appuie l'interconnexion écologique, culturelle et récréotouristique du territoire.

3.1.1 Grandes orientations

Le présent projet de plan implique la formulation de grandes orientations. Issues de l'énoncé de vision, elles constituent les lignes directrices permettant de baliser les efforts de protection et de mise en valeur des éléments patrimoniaux et paysagers dans une perspective de planification globale et intégrée. Elles répondent aux enjeux et aux préoccupations partagées par les partenaires au cours des rencontres de travail et établissent les principes généraux desquels découlent des pistes d'action.

Ces orientations, inscrites dans la continuité du portrait, du diagnostic et de la vision commune, sont formulées selon leur implication dans les grands axes d'interventions soulevés en atelier de travail soit : planification et gouvernance, connaissances, promotion et mise en œuvre.

Planification et gouvernance

1. Dégager une planification structurée et concertée
2. Favoriser la synergie des partenaires privés et publics

Connaissances

3. Parfaire les connaissances des milieux naturels, des paysages et du patrimoine

Promotion

4. Renforcer l'identité et l'attractivité du territoire
5. Assurer le rayonnement des attraits paysagers, patrimoniaux et récréotouristiques

Mise en oeuvre

6. Stimuler l'appropriation publique du territoire
7. Soutenir les efforts de protection et de mise en valeur

4 Pistes d'action

Pour transposer l'énoncé de vision sur le territoire de l'Est de l'archipel du Grand Montréal, des pistes d'action sont proposées. La pluralité des enjeux et des préoccupations soulevés quant à la protection et la mise en valeur des éléments paysagers et patrimoniaux entraînent une diversité de pistes d'actions et d'interventions pouvant être réalisées par les partenaires. À cet effet, l'approche ascendante de la présente démarche, qui est basée sur les attentes, les connaissances et les ambitions des parties prenantes, entend favoriser une appropriation collective de l'avenir du territoire de l'Est de l'archipel.

L'Est de l'archipel : une synergie d'action

4.1.1 Pistes d'action proposées – mise en contexte

La présente réflexion portant sur la protection et de mise en valeur de l'Est de l'archipel du Grand Montréal s'inscrit dans une démarche de planification qui remonte au début des années 1980 avec le projet *Archipel*, développé par le gouvernement du Québec, puis abandonné dans les années qui ont suivi. Au début des années 2000, un autre concept a pris forme, soit le Croissant de l'est, qui visait plus particulièrement le secteur de l'Est de l'archipel du Grand Montréal. Ce concept s'articule autour de trois principes : la protection, la promotion et le développement du fleuve Saint-Laurent, de ses îles et de ses rives. Plus de dix ans plus tard, les réflexions menées dans le cadre de ces projets inspirent toujours les municipalités de part et d'autre du fleuve à développer des concepts et des projets qui, à terme, engendreraient une dynamique de réappropriation du fleuve par les citoyens.

Dans le cadre des activités de concertation pour la réalisation du Projet de plan de protection et de mise en valeur de l'Est de l'archipel du Grand Montréal, il s'est dégagé une volonté de la part de partenaires de saisir à court terme les opportunités existantes afin de susciter une conjoncture favorable au développement éventuel d'un projet structurant à plus long terme.

Pour ce faire, des pistes d'action qui se déploieraient en deux phases ont été identifiées: une première propose la réalisation à court terme de projets mûrs et porteurs et une deuxième qui propose à moyen terme des pistes d'actions et des moyens qui assureraient une planification d'ensemble fidèle aux aspirations des parties prenantes.

Les pages qui suivent présentent ces pistes d'action et les moyens proposés en réponse aux objectifs identifiés. Ces actions et moyens sont suggérés à l'ensemble des parties prenantes qui devront éventuellement convenir du partage des responsabilités pour leur mise en œuvre.

La mise en œuvre des actions proposées pourrait nécessiter de nouvelles sources de financement.

4.1.2 Phase I – Court terme

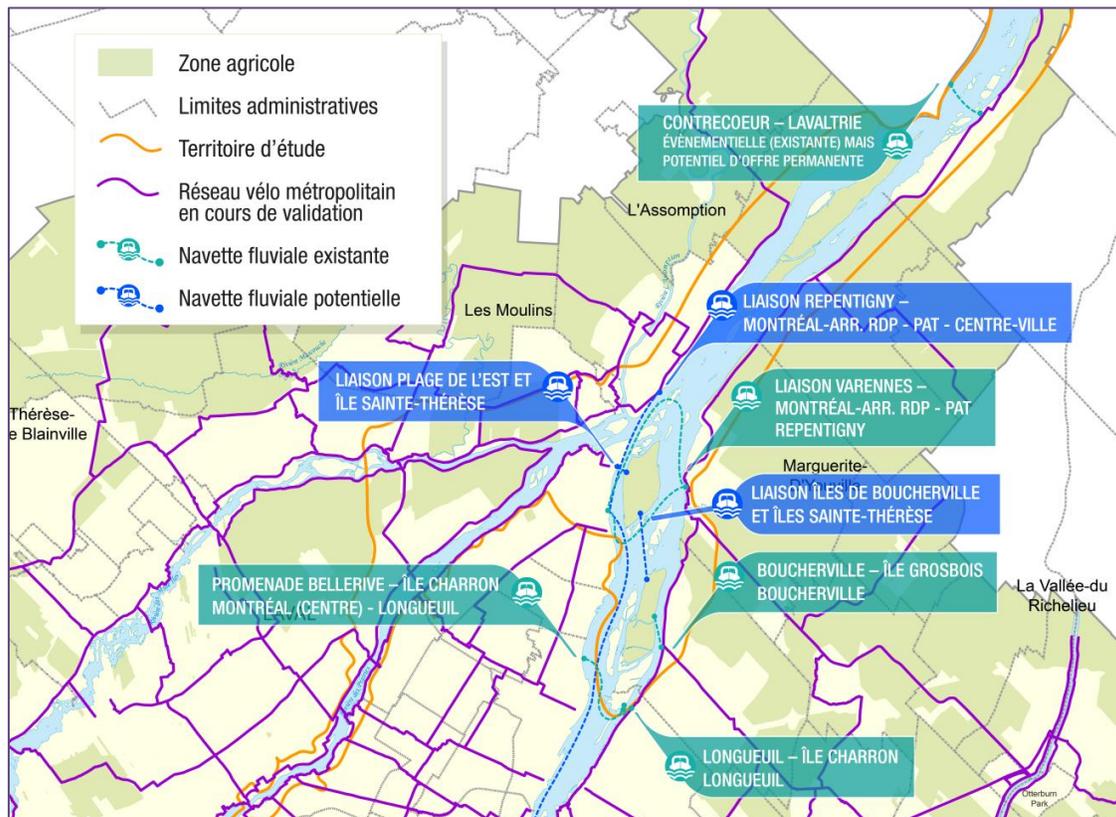
Les objectifs, pistes d'action et moyens proposés à court terme sont ressortis lors des ateliers de travail avec les partenaires ou représentent des opportunités mûres et porteuses dont la mise en œuvre pourrait permettre de catalyser les intérêts et les efforts sur le développement de l'ensemble de l'Est de l'archipel du Grand Montréal.

Objectif

Favoriser l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau ainsi que la connectivité entre les modes de déplacement.

La protection et la mise en valeur des paysages et du patrimoine de l'Est de l'archipel du Grand Montréal font appel à une accessibilité accrue aux plans d'eau. Pour multiplier les activités de contact avec l'eau, permettre la découverte des rives et des îles et mettre en valeur les panoramas significatifs du paysage, des archipels et du chenal de navigation du Saint-Laurent, il serait opportun de bonifier, consolider et pérenniser les réseaux de déplacement existants. Les pistes d'action et moyens qui suivent sont proposés en soutien à cet objectif:

Pistes d'action	Moyens/interventions proposés
Consolider et pérenniser le réseau cyclable existant le long des berges et des parcours riverains.	Réaliser l'aménagement des liens cyclables prévus sur les bases du plan directeur Réseau vélo métropolitain en cours de validation.
Bonifier et pérenniser l'offre de circuit en navette fluviale.	Prioriser les circuits fluviaux à développer et/ou à pérenniser. Développer des partenariats tels que ceux du "Fleuve à vélo" (Varenes-Repentigny-Pointe-aux-Trembles) et "Les virées du fleuve" (Contrecoeur-Lavaltrie).



Source : CMM

Objectif

Développer la vocation récréotouristique de l'île Sainte-Thérèse.

La localisation de l'île Sainte-Thérèse, son riche patrimoine archéologique, agricole et naturel, les efforts de réappropriation/application des règles d'occupation du territoire actuellement en cours et l'adhésion de nombreux partenaires au concept écotouristique élaboré au cours des dernières années lui confèrent un potentiel d'attrait significatif dans le secteur. Tous ces éléments, jumelés à des interventions de mise en valeur projetées et en cours de réalisation à proximité de l'île Sainte-Thérèse, en font un projet écotouristique rassembleur.

En soutien à cet objectif, les actions et moyens ci-dessous ont été proposés :

Piste d'action	Moyens/interventions proposés
Traduire le concept écotouristique de l'île dans une planification détaillée.	Procéder à une étude de faisabilité.
	Assurer une concertation des acteurs locaux dans le cadre de la démarche (notamment la SÉPAQ, Conservation de la nature Canada, les entreprises de transport fluvial et les municipalités environnantes).

Les fiches d'informations sur la vision écotouristique élaborée par la ville de Varennes pour le développement de l'île Sainte-Thérèse ainsi que le descriptif de projets de mise en valeur qui se développent à proximité de l'île sont présentées à l'annexe 2.

Objectif

Obtenir l'adhésion du milieu aux grandes orientations du Projet de plan pour assurer la mise en œuvre d'interventions qui s'inscrivent dans une vision d'ensemble concertée.

La réussite d'un projet dont l'envergure atteint celle du territoire de l'Est de l'archipel du Grand Montréal bénéficierait grandement d'un outil qui engagerait l'ensemble de la collectivité à souscrire à des principes de protection et de mise en valeur des paysages et du patrimoine. Suite à cette démarche participative ayant mené au projet de Plan, il serait opportun d'envisager l'élaboration d'une charte de paysage.

Un tel document d'orientation favoriserait l'adhésion et l'engagement des intervenants municipaux, régionaux, associatifs et privés et guiderait leurs actions à l'égard de la mise en œuvre de projets qui s'inscrivent en respect avec la vision du milieu et dont les retombées environnementales, économiques et sociales profiteraient à tous. Pour ce faire, les pistes d'action et les moyens suivants sont proposés.

Piste d'action	Moyen/intervention proposé
Se doter d'une charte de mise en valeur des paysages et du patrimoine de l'Est de l'archipel du Grand Montréal.	Identifier un porteur de projet et amorcer l'élaboration d'une charte.

La charte du paysage est un outil d'intervention relativement nouveau au Québec. La page 91 de l'annexe 2 présente quelques initiatives à titre d'exemple.

Objectif

Renforcer la reconnaissance des paysages, du patrimoine et des activités récréotouristiques ainsi que l'attractivité de l'Est de l'archipel du Grand Montréal.

Il est reconnu que le patrimoine naturel, culturel, bâti et agricole contribue à la qualité du cadre de vie des citoyens ainsi qu'à l'identité des territoires. La propension croissante de la population à vouloir accéder aux milieux naturels, aux rives, aux plans d'eau ainsi qu'aux milieux agricoles représente une occasion à saisir pour faire connaître les attraits existants de l'Est de l'archipel ainsi que les projets en cours et en voie de planification.

Cependant, le secteur subit les pressions du développement urbain et des activités humaines qui fragilisent la pérennité de ces éléments significatifs et menacent leur accessibilité. Certaines actions pourraient être réalisées à court terme pour assurer la reconnaissance des paysages et du patrimoine et soutenir l'appropriation collective et le sentiment d'appartenance.

La promotion des activités, des services et des attraits du secteur est actuellement assurée par les nombreux organismes qui œuvrent sur le territoire. Les pistes d'action qui suivent visent à favoriser la consolidation de ces efforts pour accroître leur rayonnement.

Pistes d'action	Moyens/interventions proposés
Promouvoir l'ensemble des attraits, des activités et des interventions en cours et prévues dans le secteur.	Dresser un inventaire des outils de promotion et de commercialisation spécifiques au secteur.
	Harmoniser les outils et les actions de promotion et de commercialisation afin de consolider leur rayonnement.
Orienter la promotion et le développement de produit en fonction d'un marché cible.	Réaliser une étude de marché.
Réaliser un plan de communication qui identifie notamment des outils et potentiellement des événements promotionnels.	Élaborer un plan de communication et des outils nécessaires pour en assurer le suivi et la pérennité.
	Bonifier le répertoire de la Table de concertation du Haut-Saint-Laurent sur les initiatives de protection réalisées et en cours de réalisation en y ajoutant les projets récréotouristiques, la liste des organismes agissant sur le territoire ainsi que leurs pratiques, leur couverture et leurs objectifs.

4.1.3 Phase II – Moyen terme

Les pistes d'action proposées à moyen terme visent à favoriser la réalisation d'une planification d'ensemble structurante, fidèle aux aspirations des parties prenantes.

Ces pistes d'action émanent des travaux réalisés par les parties prenantes lors des activités de concertation qui ont eu lieu de septembre 2015 à mars 2016.

Les partenaires municipaux, régionaux, gouvernementaux, associatifs et privés participants aux activités de concertation ont démontré une volonté de travailler en collaboration pour assurer la protection et la mise en valeur des paysages et du patrimoine de l'Est de l'archipel.

Objectif	
Enchâsser la protection et la mise en valeur de l'Est de l'archipel dans des outils légaux.	
Piste d'action	Moyens/interventions proposés
Considérer la protection et la mise en valeur de l'Est de l'archipel dans les outils de planification.	Prévoir aux outils de planification des mesures visant la protection et la mise en valeur des paysages et du patrimoine.
Accroître la superficie d'aires protégées en évaluant l'opportunité de déposer une demande de statut de protection pour un ou plusieurs sous-secteurs ³ .	Déterminer l'intérêt des municipalités de Verchères, de Saint-Sulpice et de Laval à porter un projet de protection et/ou de reconnaissance.
	Évaluer l'intérêt d'autres parties prenantes à porter un projet de protection et/ou de reconnaissance.
	Entamer une réflexion prospective sur les milieux susceptibles d'être déclarés selon un statut légal, à titre d'exemple les îles Bouchard et Marie et/ou la pointe est de Laval.

³ Voir l'Annexe 3 pour obtenir plus de détail sur le processus de demande

Objectif	
Poursuivre la concertation et l'acquisition de connaissance qui supportent le développement, la protection et la mise en valeur du secteur.	
Pistes d'action	Moyens/interventions proposés
Poursuivre la concertation et les travaux déjà entrepris.	Convenir d'un mécanisme de concertation approprié (chantiers sectoriels, table de concertation, etc.)
Développer et mettre à jour les connaissances des milieux naturels, patrimoniaux et culturels.	Inventorier, caractériser et évaluer la valeur écologique des milieux naturels, de concert avec les partenaires, tout en tenant compte des données recensées à mettre à jour, des enjeux environnementaux qui menacent le secteur et des changements climatiques.
	Procéder à la caractérisation et l'analyse des paysages (unités de paysages, éléments emblématiques et identitaires, valeur attractive et vulnérabilité, etc.).
	Compléter la caractérisation et l'analyse des éléments et ensembles patrimoniaux bâtis (éléments emblématiques, symboliques, identitaires, valeur attractive et vulnérabilité, etc.).
	Identifier, planifier et développer de nouveaux projets concrets municipaux, intermunicipaux et/ou d'organismes partenaires qui s'inscrivent dans les grandes orientations du projet de plan et qui tiennent compte de l'étude de marché.

Objectif**Accroître l'accessibilité visuelle et physique aux rives et aux plans d'eau.**

Pistes d'actions	Moyens/interventions proposés
Identifier des projets structurants d'aménagement publics et privés (servitudes, acquisition, aménagement de parcs, de plages, de rampes de mise à l'eau, de quai, etc.).	Convenir de modalités d'accès aux berges sur les terrains publics et privés.

objectif**Promouvoir l'ensemble des attraits, des activités et des interventions en cours dans le secteur.**

Pistes d'actions	Moyens/interventions proposées
Mettre en place des outils de diffusion et de promotion complémentaires aux outils existants.	Promouvoir la diversité des paysages et des patrimoines du secteur auprès de l'ensemble de la collectivité (dépliants, cartes thématiques, activités réseaux sociaux, etc.).
	Vulgariser et diffuser les connaissances scientifiques associées au secteur.

5 Conclusion

Conclusion

L'Est de l'archipel du Grand Montréal constitue un territoire riche en patrimoines et en paysages identitaires fondateurs qui témoignent des grandes étapes du développement de la région métropolitaine. Il a été reconnu dans le cadre de travaux réalisés par la Commission de l'aménagement de la CMM comme l'un des quatre secteurs patrimoniaux emblématiques du Grand Montréal. Traversé par le majestueux fleuve Saint-Laurent, le secteur largement insulaire comprend des milieux naturels d'une grande importance écologique et une riche biodiversité. Depuis plus de trente ans, le territoire suscite un intérêt croissant. Divers projets ont mobilisé les intervenants du milieu de part et d'autre du fleuve pour assurer la protection et la mise en valeur de ses aménités.

Dans ce contexte, la CMM a mandaté la firme Horizon Multiressource afin de mener une démarche participative réunissant des acteurs du territoire autour d'un projet de planification concerté pour protéger et valoriser son patrimoine et ses paysages. Le travail collaboratif des partenaires a contribué à la production d'un état des lieux, un diagnostic et l'identification des principaux enjeux du territoire. La démarche a aussi permis la détermination d'un énoncé de vision, l'identification de grands objectifs et de propositions de pistes d'action.

Les discussions entourant les pistes d'action proposées ont considéré quatre axes d'intervention : la planification et la gouvernance, la connaissance, la promotion et la mise en œuvre.

Le travail des partenaires a permis d'identifier des pistes d'action pouvant être réalisées à court terme avec des projets mûrs et porteurs. Il a aussi permis d'identifier à moyen terme des pistes d'action visant à favoriser une planification d'ensemble structurante, fidèle au milieu et aux aspirations des parties prenantes et l'intégration de mesures de protection et de mise en valeur aux outils de planification, l'accroissement de la superficie des aires protégées du secteur par divers statuts, dont celui de paysage humanisé.

Somme toute, la démarche a contribué à développer une collaboration entre les partenaires et à mobiliser les acteurs autour de la protection et de la mise en valeur du patrimoine et des paysages d'un secteur emblématique du Grand Montréal et ce, au bénéfice de l'ensemble de la collectivité.

Références

Brodeur, P., Nubgekbue, M. et Morin, J. (2006). Impact de la régularisation du débit des Grands Lacs sur l'habitat de reproduction des poissons dans la plaine inondable du fleuve Saint-Laurent. *Le Naturaliste canadien*, vol. 130. no 1. 9 p.

CDPNQ (2015). CDPNQ Flore. Est de l'archipel du Grand Montréal.

Chaire de tourisme Transat ESG UQAM (2015). Tourisme à vélo au Québec. Portrait de la clientèle. http://veilletourisme.s3.amazonaws.com/2015/04/Velo_tourisme_Sommaire_executif.pdf Page web consultée le 30 juillet 2015

Chemin du Roy (2015). Chemin du Roy. Temps d'arrêts, tant d'attraits! <http://www.lecheminduroy.com/> Page web consultée le 27 octobre 2015

CMM (2015a). Observatoire du Grand Montréal. Indicateurs métropolitains. <http://observatoire.cmm.qc.ca/swf/indicateursMetropolitains.php> Page web consultée le 1er juillet 2015

CMM (2015b) Rapport du monitoring du PMAD. Édition 2015. http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20150618_rapport-du-monitoring-pmad-2015.pdf Page web consultée le 1er juillet 2015

CMM (2012). Plan métropolitain d'aménagement et de développement. Un grand Montréal attractif, compétitif et durable. 217 p.

CNC (2015). Protection et mise en valeur des îles du fleuve Saint-Laurent.

Comité du patrimoine paysager estrien (2007). Charte des paysages estriens. http://www.paysagesestriens.qc.ca/documents/charte_specimen.pdf. Consulté le 29 avril 2016

CRÉ Laurentides (2006). Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides, 17 p.

CRÉ Montérégie Est (2012). Les Montérégiennes : éléments du patrimoine du Québec. Diagnostic et identification des enjeux relatifs à la protection et à la mise en valeur des collines montérégiennes. McMasterville, Québec. 100p.

Comité Zip Ville-Marie (2014). Sentier maritime du Saint-Laurent. Route bleue du Grand Montréal. Édition 2014. 119 p.

Daniel Arbour et associés (2004). Le paysage métropolitain. 43 p.

Domon, G., et Ruiz, J. (2015) Paysages ruraux. Méthodes d'état des lieux et de diagnostic. Les Presses de l'Université de Montréal. 293 p.

FDS (2015). La valeur économique de la Ceinture verte et de la trame bleue du Grand Montréal. La contribution des écosystèmes aquatiques à la qualité de vie des communautés. 24p.
http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/DSF_bluebelt_dft_6_FINAL.pdf Page web consultée le 30 juin 2015

Guay, L. (2000). Montréal : l'archipel suspendu. *Continuité*, no. 85 p. 29-34

Grenier, B. (2013). Persistances seigneuriales. *Continuité*, no. 135. P. 24-27

Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc (2004). Les ensembles patrimoniaux témoignant des modes d'occupation du territoire métropolitain. Communauté métropolitaine de Montréal,

Groupe de travail Suivi de l'état du Saint-Laurent (2014). Portrait global de l'état du Saint-Laurent 2014. Plan Saint-Laurent. Environnement Canada, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, Parcs Canada, Pêches et Océans Canada et Stratégies Saint-Laurent, 53 p.
http://planstlaurent.gc.ca/fr/suivi_de_letat/portrait_global_de_letat_du_saint_laurent.html Page web consultée le 14 juillet 2015

Hydro-Québec, <http://www.hydroquebec.com/visitez/laual/prairie.html>. Page consultée le 29 avril 2016

Laval (2013). Histoire et patrimoine. Saint-François. <http://www.laval.ca/histoire-et-patrimoine/Pages/Fr/saint-francois.aspx> Page web consultée le 30 octobre 2015

Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) (2015), Guide La prise de décision en urbanisme. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/territoires-dinteret/> Page web consultée le 28 avril 2016

Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) (2010). La vision stratégique du développement – Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable,
http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/developpement_durable/guide_vision_strategique_dev_elooppement.pdf Page web consultée le 29 avril 2016

Marin, S. (2015). Tourisme: Montréal connaît un printemps exceptionnel. La Presse, 15 juillet.
<http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201507/15/01-4885814-tourisme-montreal-connaît-un-printemps-exceptionnel.php> Page web consultée le 24 août 2015

MRC Les Moulins (2013). Schéma d'aménagement révisé – Thème 3 Les territoires d'intérêt historique, culturel, esthétique et écologique. http://www.mrclesmoulins.ca/fr/pdf/2015-10/SAR_LesMoulins_Theme_3_21-10-2015.pdf Page web consultée le 2 novembre 2015

MRC Marguerite D'Youville (2104). Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Marguerite D'Youville.

http://www.margueritedyouville.ca/web/doc/pdf/mrc/amenagement/Schema_amenagement_developpement/Partie_1_Texte_2014128144459.pdf Page web consultée le 2 novembre 2015

MRNF (2012). Région écologique 1a – Plaine du bas Outaouais et de l'archipel de Montréal. Guide de reconnaissance des types écologiques.

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/guide-ecologique-1a.pdf> Page web consultée le 30 juillet 2015

Ouranos, (s.d.) Les activités économiques. Ressources en eau. Le fleuve Saint-Laurent.

<http://adaptation.ouranos.ca/fr/adaptation/vulnerabilites-impacts/activites/eau/fleuve-st-laurent/> Page web consultée le 28 octobre 2015

Table de concertation du Mont-Royal (2007). Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, Texte de la recommandation de la table de concertation du Mont-Royal à la ville de Montréal

Réseau de veille en tourisme (2015) Marketing. Tendances. Le résident: un client à ne pas négliger.

<http://veilletourisme.ca/2015/05/22/le-resident-un-client-a-ne-pas-negliger/> Page web consultée le 30 juillet 2015

SÉPAQ (2015a). Parc des îles-de-Boucherville. Portrait. <http://www.sepaq.com/pg/bou/decouvrir/portrait.dot>

Page web consultée le 27 juillet 2015

SÉPAQ (2015b). Parc des îles-de-Boucherville. Activités. Découvertes. 2400 ans d'histoire.

<http://www.sepaq.com/pg/bou/index.dot#sub-tab-decouverte> Page web consultée le 30 septembre

SODES (s.d.). Système de transport Saint-Laurent – Grands Lacs. <http://www.lesaint-laurent.com/pages/descriptionglobaledusysteme.asp>

Page web consultée le 30 octobre 2015

Tourisme des Moulins (2015). Plan de développement 2015-2017. http://www.tourismedesmoulins.com/wp-content/uploads/2014/05/PlanDevTDM_2015-2017w.pdf

Page web consultée le 30 octobre 2015

Tourisme Laval (2013). Laval, tous synchronisés sur la réussite. Planification stratégique 2013-2018 de la région touristique de Laval.

http://www.tourismelaval.com/sites/default/files/planif_strategique_2012_2017.pdf Page web consultée le 30 octobre 2015

Tourisme Montréal (2015a) Tourisme Montréal dresse un bilan touristique très positif pour 2015.

<http://www.tourisme-montreal.org/Presse/Presse/Communique-de-presse> Page web consultée le 2 novembre 2015

Tourisme Montréal (2015b). Bilan touristique de l'année 2014 à Montréal. Service de la recherche.

<http://www.octgm.com/toolkit/fr/statistiques/20150330-bilan-annuel-2014.pdf> Page web consultée le 24 août 2015

Tourisme Montréal (2003). Plan de développement touristique de Montréal 2003-2010. <http://documents.tourisme-montreal.org/Montreal-Tourism/R-and-D/Product-Development/FR/Plan-de-developpement-touristique-de-Montreal.pdf> Page web consultée le 30 octobre 2015

Tourisme Québec (2014). Le Saint-Laurent du fleuve à la mer, 4000 km de découvertes. Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique 2014-2020 et plan d'action 2014-2017. <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/publications-administratives/strategie-saint-laurent.pdf> Page web consultée le 7 juin 2015

Vélo Québec (2010) L'état du vélo au Québec en 2010. Zoom sur Montréal. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/transports_fr/media/documents/etat_velo_2010_zoom_sur_montreal.pdf Page web consultée le 24 août 2015

Ville de Montréal (2015a). Station d'épuration. Désinfection. Projet : Construction d'une unité de désinfection à l'ozone des eaux usées traitées. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,141709696&_dad=portal&_schema=PORTAL Page web consultée le 24 juillet 2015

Ville de Montréal (2015b). Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Le document complémentaire. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ_URBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/SCHEMA_08_CHAP4.PDF Page web consultée le 23 juin 2015

Ville de Montréal (2014) Montréal en statistiques. Par territoire. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67845597&_dad=portal&_schema=PORTAL Page web consultée le 1er juillet 2015

Ville de Montréal (2013a). Le parcours riverain. Thèmes historiques. L'archipel montréalais et la présence amérindienne. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8817,99646047&_dad=portal&_schema=PORTAL Page web consultée le 29 octobre 2015

Ville de Montréal (2013b). Le parcours riverain. Thèmes historiques. Voies pour commercer et s'établir. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8817,99646051&_dad=portal&_schema=PORTAL Page consultée le 29 octobre 2015

Ville de Montréal (2013c). Le parcours riverain. Destination patrimoniale : Ancien village de Saut au Récollet. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8817,99657713&_dad=portal&_schema=PORTAL#rdp_voie_circ Page consultée le 29 octobre 2015

Zins, Beauchesne et Rousseau-Lefebvre (2014). Étude prospective pour le développement du pôle récréotouristique de la trame verte et bleue de la Pointe Est de l'île de Montréal. Rapport final. Ville de Montréal. 64 p.

ZIP Jacques-Cartier (2014). Suivi des espèces végétales exotiques envahissantes.
<http://www.comitezijacquescartier.org/envahissantes.html> Page web consultée le 21 juillet 2015

ZIP des Seigneuries (2003). Plan d'action et de réhabilitation écologique du comité Zip des Seigneuries.
61 p.

ANNEXE 1 – Démarche de processus participatif

La table 16 décrit les étapes du processus participatif et le calendrier des consultations mis de l'avant pour concevoir le projet de Plan.

Table 15- Étapes et activités de la démarche participative

Étape	Activité
1 Connaissance du territoire (état des lieux et diagnostic territorial)	
Validation et bonification des éléments par thème (récréotourisme, patrimoine bâti et archéologique, environnement) de l'état des lieux et des forces, faiblesses, opportunités et menaces préliminaires du territoire	Ateliers thématiques (3) 8 et 9 septembre 2015
2 Diagnostic du territoire	
Évaluation des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) du territoire auprès des parties prenantes.	Sondage web 11 au 23 novembre 2015
Présentation des résultats du sondage sur les FFOM. Validation des FFOM finaux et des grands constats	Atelier 26 novembre 2015
3 Identification des enjeux du territoire	
Identification et synthèse des enjeux du territoire par les parties prenantes par discussion en atelier	Atelier 26 novembre 2015
4 Vision	
Discussion autour d'éléments pouvant conduire à un énoncé de vision commune pour le territoire en atelier	Atelier 10 décembre 2015
5 Identification et priorisation des actions	
Amorce de la réflexion sur les actions et intervention par la proposition de pistes d'actions	Atelier 10 décembre 2015
	Sondage 26 février au 10 mars 2016
Proposition d'actions, interventions et projets porteurs	Atelier 24 mars 2016

Liste des organismes ayant participé à l'une, plusieurs ou l'ensemble des activités de concertation

Secteur environnemental

- Conservation de la nature Canada
- Éco-nature/Parc de la rivière des Mille-Isles
- Zip des Seigneuries
- Zip Jacques-Cartier
- Table de concertation régionale du haut Saint-Laurent

Secteur institutionnel

- Héritage Montréal
- Université de Montréal, Faculté de l'aménagement

Secteur municipal

- Arrondissement Ahuntsic-Cartierville
- Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
- Ville de Contreccœur
- Ville de Laval
- Ville de Longueuil
- Ville de Montréal (Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal)
- Ville de Repentigny
- Ville de Terrebonne
- Ville de Varennes
- Ville de Verchères
- MRC Les Moulins
- MRC Marguerite d'Youville
- MRC L'Assomption

Secteur récréotouristique

- Croisières AML
- Navark
- Société d'animation de la Promenade BelleRive
- Société de développement récréotouristique de Repentigny
- Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ)
- Tourisme Lanaudière
- Tourisme Laval
- Tourisme Montérégie
- Tourisme Montréal

Secteur gouvernemental

- Ministère de la Culture et des Communications (MCC)
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
- Secrétariat à la région métropolitaine (MAMOT)

ANNEXE 2 – Fiches projets et exemples

Vision écotouristique de l'île Sainte-Thérèse – Ville de Varennes, p. 85

Protection et mise en valeur de l'archipel Montréal Verchères – Conservation de la nature Canada, p. 86

Plan bleu vert - Arrondissement Pointe-aux-Trembles-Rivière-des-Prairies, Ville de Montréal, page 87

Repentigny vents et plages – Plan directeur des berges 2012-2032 – Ville de Repentigny, p. 88

Trois exemples de charte du paysage au Québec, p. 89



Vision écotouristique de l'île Sainte-Thérèse

L'île Sainte-Thérèse est la cinquième île la plus étendue de la région du Grand Montréal. Rattachée à la municipalité de Varennes, l'île se situe aux abords de l'arrondissement montréalais Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Dans une optique d'accessibilité et de réappropriation de ce territoire, un consensus régional s'est dégagé autour d'une vision écotouristique qui vise la valorisation des ressources historiques et naturelles.



Résidences d'insulaires 1915

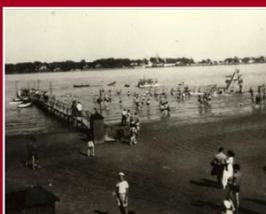
L'île, devenue seigneurie en 1672, est occupée par 17 résidences en 1723.



Ferme de la famille Durocher

Le site est abandonné en 1952, puis occupé par des villégiateurs qui y aménagent des chalets.

Un traversier assure même la liaison sur l'île dans les années 50 où les plages sont très fréquentées.



Plage Bissonnette 1945

En 1975, le gouvernement prend possession de la majorité de l'île par voie d'expropriation.

En 1978, l'île est déclarée zone agricole par la CPTAQ.

Axe 1 - Histoire humaine d'hier à aujourd'hui

- Préservation et interprétation des sites archéologiques
- Interprétation des occupations amérindiennes, françaises et britanniques;
- Histoire moderne (début XXe siècle);
- Programme éducatif.

Axe 2 - Accès au fleuve, un lien entre les rives

- Navettes fluviales;
- Quais d'accès;
- Camping nautique;
- Activités nautiques (kayaks, canots, etc.);
- Aménagement d'un site de baignade;
- Programme éducatif.

Axe 3 - Agriculture, faune et flore

- Interprétation du milieu agricole;
- Interprétation de la faune et de la flore;
- Promotion de l'agriculture urbaine;
- Promotion des produits locaux;
- Programme éducatif.

Axe 4 - Écotourisme

- Protection environnementale;
- Aménagement de pistes cyclables et d'hébertisme;
- Marais de Canards Illimités;
- Camping permanent;
- Programme éducatif.

STATUTS ENVISAGEABLES :

- Parc national (possibilité d'agrandissement du parc national des îles-de-Boucherville);
- Parc régional et/ou métropolitain;
- Délégation de gestion foncière;
- Délégation de gestion des terres et des ressources.



Source : Ville de Varennes



Conservation de la nature Canada (CNC) est un organisme non-gouvernemental (ONG) à but charitable et non lucratif qui vise à protéger des aires naturelles dotées d'une riche biodiversité, tant pour leur valeur intrinsèque qu'au bénéfice des générations futures.

Propriétaire de 241 hectares de milieux naturels sur sept îles privées situées entre Montréal et Verchères, CNC a développé un projet d'envergure visant à rendre accessibles ces îles, tout en protégeant la biodiversité qui s'y trouve.



Ces îles privées ont été acquises à des fins de préservation des habitats floristiques et fauniques de plusieurs espèces d'oiseaux, de plantes et de poissons vulnérables ou menacées au Québec.

L'aménagement prévu de tours d'observations, de sentiers pédestres et de quais flottants permettra d'admirer les différents spécimens, dont le hibou des marais (1), l'arisaème dragon (2) et le chevalier cuivré (3), tout en assurant leur préservation.



Îles Bonfoin, aux Asperges, aux Moutons, à l'Aigle et aux Cerfeuil



Île Beauregard, première réserve naturelle en milieu privée au Québec



Trois propriétés acquises sur la Pointe est de l'île Bouchard



GRANDES ÉTAPES DU PROJET:

1. Consultation des partenaires
2. Acquisition de connaissances (inventaires fauniques et floristiques)
3. Sensibilisation des usagers du fleuve
4. Balisage
5. Aménagements
6. Surveillance
7. Entretien des infrastructures et pérennité du projet

FUTURS PROJETS :

- Restauration des milieux naturels
- Compensation
- Éducation et sensibilisation
- Contrôle des espèces exotiques envahissantes
- Mise en valeur et découverte



Source : Conservation de la nature Canada

En 2013, l'arrondissement Pointe-aux-Trembles-Rivière-des-Prairies a élaboré le *Plan bleu vert* pour mieux orienter les décisions et les actions en termes de mise en valeur des berges. Les interventions identifiées visent les milieux riverains, en tenant compte de leur connectivité avec les parcs, les pistes cyclables et les lieux significatifs de l'arrondissement.

Considérant la possibilité d'une régie intermunicipale, l'île Sainte-Thérèse est intégrée à cette planification. Bien que plusieurs projets du plan soient réalisés et en cours de réalisation, les deux interventions prévues et présentées ci-contre ont été identifiées comme porteuses pour la mise en relation avec le développement de l'île Sainte-Thérèse.

Parc Médéric-Archambeault

Situé tout près de la jonction de quatre cours d'eau importants, soit la rivière des Mille-Îles, la rivière des Prairies, la rivière L'Assomption et le fleuve Saint-Laurent, ce parc offre un panorama unique en plus d'offrir plusieurs options de navigation pour les canoteurs et kayakistes.

L'arrondissement compte acquérir les propriétés voisines du parc Médéric-Archambeault pour agrandir ce dernier et valoriser le site. Comme le parc est limitrophe au pont Le Gardeur, sa revitalisation permettrait de grandement améliorer cette entrée de ville et de consolider l'image d'un arrondissement « bleu et vert ».



Pont Legardeur – Crédit photo : Panoramio



Parc Médéric-Archambeault

Parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles

Forte de la transformation d'un stationnement en place publique, la Place du village, et de la conversion d'un couvent en Maison du citoyen, l'arrondissement vise le réaménagement et le prolongement du parc situé entre ces deux endroits très fréquentés par la population et hôtes de nombreux événements.

Une promenade piétonnière et cyclable au bord du Fleuve permettra de relier les deux points d'intérêts. Son emplacement privilégié au cœur du Vieux-Pointe-aux-Trembles est un endroit idéal pour une halte de la Route Bleue. Le quai actuel est déjà très fréquenté par les gens qui veulent contempler le Fleuve et tout spécialement par les pêcheurs.



Source : Arrondissement Rivière-des-Prairies –Pointe-aux-Trembles

Repentigny Vent et Plages est une réconciliation entre la ville et son environnement. L'essence du projet consiste en la mise en valeur des berges au profit de l'ensemble de la collectivité de Repentigny.

Ce projet de développement se consacre à la mise en valeur d'un paysage naturel exceptionnel marqué par un riche passé historique. En misant sur une thématique identitaire : Vent et Plages, les berges de Repentigny offriront une expérience unique axée sur l'interprétation historique et naturelle des lieux.

Il encouragera la pratique d'activités de plein air liées à l'eau et au vent et favorisera également les activités contemplatives associées à la découverte et à la détente.



Plan conceptuel d'ensemble

Un concept qui s'appuie sur 4 pôles et 2 secteurs :

1. Pôle des Archipels

2. Pôle Récréotouristique

3. Pôle Nautique

4. Pôle Famille

Secteurs Ile aux Cochons (5) et riverain (6)

PÔLE NAUTIQUE



Le réaménagement de la marina Rive-Nord offre l'opportunité de développer un pôle nautique d'envergure régionale au cœur de Repentigny, tout en donnant à sa population un accès de qualité aux berges du fleuve Saint-Laurent. Misant sur l'aménagement d'un espace où il sera possible de pratiquer une multitude d'activités en lien avec l'accès aux berges, le pôle nautique s'assure une fréquentation et une animation tout au long de l'année. Cette marina confirme la vocation maritime de Repentigny et constitue donc un élément phare du plan directeur de l'aménagement des berges.

ÉLÉMENTS PROGRAMMATIQUES SUR 4 SAISONS

Activités primaires

- Nautisme (embarcation motorisée et non motorisée, location, quai pour descente)
- Stationnement
- Loisirs municipaux (espaces promenade, pique-nic, détente, détente et contemplation)

Activités secondaires

- Points de vue/éléments signalétiques (belvédère, œuvre signature)
- Loisirs municipaux (aires de jeux et sports libres)
- Autres activités (courses canot et/ou bateau dragon)
- Lien vers la jetée du moulin (lien nautique, quai d'amarrage, sentier sur pilotis, interprétation)

Source : Repentigny Vent et plages - Plan directeur des berges de 2012-2032

Trois exemples de Charte du paysage au Québec

Charte du Mont-Royal

La Charte du mont Royal énonce les principes généraux dont peut se réclamer, sur une base volontaire, toute personne et toute organisation qui s'intéresse à la montagne et contribue ou se soucie de sa conservation, de sa protection et de sa mise en valeur.

Principes de la charte

Connaître et faire connaître le mont Royal par les sciences et la culture afin de mieux l'apprécier, d'assurer l'à-propos et la qualité des gestes que nous posons en harmonie avec ce lieu et son génie et d'en tirer l'enseignement nécessaire ; pour notre propre bénéfice comme pour celui des générations à venir.	Protéger le mont Royal des actes ou de la négligence qui pourraient appauvrir les éléments naturels, aménagés ou construits qui participent à sa valeur et à sa présence dans le paysage urbain.	Œuvrer de concert pour conserver et mettre en valeur, par des gestes répondant aux plus hautes exigences de qualité, la diversité des valeurs paysagères, patrimoniales ou urbaines du mont Royal.
---	--	--

Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides

La Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides est le fruit d'une démarche multisectorielle et multidisciplinaire consensuelle. S'inspirant de la Charte du paysage québécois, celle des Laurentides a été adaptée à l'ensemble du territoire laurentidien. Elle identifie des enjeux, formule des principes directeurs et propose des engagements qui accompagnent les intervenants gouvernementaux, municipaux, associatifs et privés, soucieux de contribuer au développement durable de la région des Laurentides tout en assurant la protection de ses paysages.

Principes de la charte

Reconnaître Les endosseurs de la Charte reconnaissent l'importance des paysages. La Charte propose de soutenir l'action locale et la concertation avec les organismes de protection et de mise en valeur des paysages. Elle vise à promouvoir la valeur des paysages et le caractère propre des communautés qui les façonnent.	S'engager La Charte engage les signataires à en respecter les principes et à adopter, à leur rythme, des pratiques d'intervention assurant la protection et la mise en valeur des paysages des Laurentides.
--	---

Charte des paysages estriens

La Charte des paysages estriens se veut un outil de sensibilisation à la protection et à la mise en valeur de nos paysages. Elle repose sur un ensemble de valeurs, de principes et d'engagements que partagent élus, municipalités, ministères, entreprises privées, organismes et citoyens dont les actions ont un impact sur le paysage. Cette charte a pour but d'assurer que le paysage soit pris en considération lors de toute intervention dans le milieu.

Objet de la Charte

Promouvoir la protection du patrimoine paysager	Sensibiliser les intervenants à la valeur des paysages et à l'impact des interventions en matière d'aménagement du territoire.	Favoriser la concertation en ce domaine.
---	--	--

ANNEXE 3 – Exemple de plan de travail pour la création d'un paysage humanisé

Le paysage humanisé, un outil potentiel pour protéger et mettre en valeur le patrimoine et les paysages de l'Est de l'archipel du Grand Montréal :

Protéger et mettre en valeur le patrimoine et les paysages de l'Est de l'archipel avec quel outil?

Le travail collaboratif entourant le projet de plan de protection et de mise en valeur de l'Est de l'archipel du Grand Montréal a mis en lumière la richesse et la singularité du patrimoine (naturel et culturel) et les paysages de ce territoire, mais aussi leur fragilité. Plusieurs éléments de l'état des lieux ont rendu compte de la pression du développement humain sur les patrimoines du territoire notamment le patrimoine naturel et sa biodiversité et, par conséquent, l'urgence d'agir. Rappelons que l'Est de l'archipel est situé dans la zone sud de la province, la plus riche en biodiversité, mais soumise à la plus forte pression urbanistique.

Or, une meilleure reconnaissance de l'interrelation entre les patrimoines naturel et culturel du territoire et le paysage pourrait favoriser leur protection et leur mise en valeur. Les outils légaux de protection du paysage sont relativement nouveaux au Québec. Le statut de paysage humanisé, une catégorie d'aire protégée sous la juridiction du MDDELCC, constitue un outil intéressant. Dans le contexte du projet de plan de protection du patrimoine et des paysages de l'Est de l'archipel du Grand Montréal, il pourrait s'appliquer à certains secteurs.

Un statut de conservation particulier et novateur

Le statut de paysage humanisé est particulier. Il est défini par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN)*⁴ et s'applique principalement sur des terres privées. Il s'agit d'une « *aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine.* »

Le caractère novateur du paysage humanisé réside dans sa démarche de conservation. Contrairement aux statuts traditionnels de conservation où l'humain est soustrait du territoire, cette catégorie d'aire protégée vise plutôt à maintenir sa présence puisqu'elle reconnaît l'apport de certaines activités humaines (ex. : agriculture, agroforesterie) au façonnement d'un territoire possédant des valeurs écologiques et culturelles remarquables. Aussi, la protection de ce territoire dépend de la poursuite de ces activités.

Le paysage humanisé ne se substitue pas à l'approche classique de conservation qui demeure nécessaire. Il entend plutôt ajouter un complément aux efforts de protection des espaces naturels. Dans un contexte territorial comme celui du Grand Montréal où le pourcentage des aires protégées en milieu terrestre est de 2,2% (3,7% sur le territoire de l'entrée de l'archipel), les occasions d'acquérir de vastes superficies sont rares et la valeur marchande (et non marchande) des

⁴ R.L.R.Q. chapitre C-61.01, 2002

terrains est très élevée. Ce statut représente donc un outil légal fort intéressant autant du point de vue de la protection et de la mise en valeur des milieux naturels que de celui des milieux agricoles du Grand Montréal, car la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA)⁵ peine à protéger efficacement la zone agricole permanente de la spéculation foncière. Toutefois, alors que les autres statuts de conservation relèvent généralement d'une initiative gouvernementale, la démarche ascendante de paysage humanisé repose sur la volonté des collectivités à protéger et à mettre en valeur leur territoire. La concrétisation d'un tel projet commande donc un effort soutenu des parties prenantes concernées à se concerter. Rappelons qu'aucun projet de paysage humanisé n'a obtenu une reconnaissance officielle à ce jour. Cependant quelques projets sont en voie de planification, dont celui de la Ville de Montréal à l'île Bizard.

La proposition de plan de travail présenté dans les prochaines pages met l'accent sur une démarche favorisant la participation citoyenne de manière à assurer l'acceptation sociale du projet de paysage humanisé.

⁵ R.L.R.Q., c. P-41.1

Plan de travail proposé

Temps	Étape ⁶	Action
An 1	Informé, consulter et concerter	<p>Validation de l'intérêt pour le statut auprès d'un comité de réflexion</p> <p>Les MRC et/ou municipalités concernées ou un organisme mandaté pourraient présenter le statut de paysage humanisé, afin de valider l'intérêt de la démarche auprès de quelques acteurs concernés (voir partenaires tableau précédent) et des exemples de projets de paysage humanisé en cours (île Bizard, îles de Berthier), processus et motivations, limites de la zone du projet, etc.</p> <p>Advenant la confirmation de l'intérêt des organisations pour le paysage humanisé, un organisme expérimenté (processus participatif, médiation) ou un chargé de projet pourrait être mandaté par les instances municipales en tant que porteur de projet et assurer l'avancement de la démarche, notamment à la coordination de la demande de reconnaissance (inventaires, rédaction du document) ainsi qu'à l'animation et au suivi des travaux d'une éventuelle table de concertation.</p>
An 1 à 7	Mise en place d'un processus de consultation en continu	<p>Planification du processus d'appui des populations concernées et d'un plan de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information (partenaires, élus, citoyens) • Consultation (partenaires, élus, citoyens) • Concertation (création d'une table de concertation composée de partenaires et ministères concernés et animée par le porteur de dossier)
An 1 à 2	<p>Demande de reconnaissance déposée au MDDELCC</p> <p>Description du territoire, objectifs de conservation et de mise en valeur, synthèse des démarches d'information, de consultation et de concertation</p>	<p>Caractérisation ou mise à jour des inventaires nécessaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • biodiversité (faune et flore) • paysages • activités (savoir-faire et pratiques, activités passées, actuelles et potentielles) <p>Diagnostic territorial (FFOM)</p> <p>Validation des limites du secteur proposé Détermination de la vision et orientations de conservation</p>

⁶ MDDELCC (2015). Le paysage humanisé : une aire protégée différente. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/BIODIVERSITE/prive/paysage/quest-ce-etapes-cles.pdf>

Temps	Étape ⁶	Action
		<p>Rédaction du document de demande de reconnaissance incluant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une description du territoire (aspects environnementaux, économiques, sociaux), liens entre biodiversité et activités • un diagnostic territorial, la vision et les objectifs de conservation et de mise en valeur • les retombées attendues • une synthèse des démarches d'information, de consultation et de concertation • des éléments préliminaires de mise en œuvre <p>Révision du document</p> <p>Présentation de la demande de reconnaissance du projet de paysage humanisé aux élus.</p> <p>Résolution des instances administratives concernées (conseil de ville, conseils des maires (MRC))</p> <p>Dépôt du dossier au MDDELCC</p>
An 3	Analyse de recevabilité et recommandations	Analyse du dossier par le ministère concerné
An 3 à 4	<p>Plan de conservation Description du territoire, objectifs de conservation et de mise en valeur, zonage, activités permises ou interdites, mécanismes de résolution des différends</p> <p>Convention de protection Éléments de mise en œuvre (réglementation et autres mesures), obligation des autorités municipales et des ministères concernés, durée de la convention, conditions pour la</p>	<p>Élaboration du projet de plan de conservation Le document comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> • une description du territoire, • plan de l'aire protégée, • objectifs de conservation et de mise en valeur, • activités permises et interdites, • zonage préconisé, • mécanismes de résolution des différends <p>Présentation du projet de plan de conservation aux élus et adoption</p> <p>Dépôt du projet de plan de conservation au MDDELCC</p>

Temps	Étape ⁶	Action
	renouveler et pour y mettre fin	Élaboration de la convention de protection <ul style="list-style-type: none"> • éléments de mise en œuvre (réglementation et autres mesures) • obligations des autorités municipales et des ministères concernés • durée de la convention (minimum de 25 ans) • détermination des conditions pour la renouveler et pour y mettre fin
An 5	Attribution du statut de paysage humanisé projeté	Attribution du statut de paysage humanisé projeté par décret gouvernemental et arrêté ministériel Inscription du secteur au Registre des aires protégées (à valider)
An 6	Consultation publique (BAPE ou autre organisme de consultation publique)	Organisation d'une activité de consultation publique par le BAPE ou par une autre structure de consultation en vue de présenter les éléments du plan de conservation aux parties prenantes concernées et de recueillir leurs commentaires. Recommandations des commissaires
An 7 à 10	Plan de conservation final Convention de protection (minimum 25 ans) Attribution du statut permanent de paysage humanisé	Prise en compte des recommandations suite à l'exercice de consultation publique et ajustement au plan de conservation final Adoption du plan de conservation par les instances municipales concernées Convention de protection entérinée par les instances concernées Attribution du statut permanent de paysage humanisé par décret gouvernemental